

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$8 00
UNION POSTALE	5 00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2 00
ETATS-UNIS	2 50
UNION POSTALE	3 00

Directeur : HENRI BOURASSA

NOTRE AMBASSADE A WASHINGTON

"An Epoch-Making Innovation". — "Part and Parcel of the British Embassy". — L'aspect sérieux de la question.

On repare beaucoup, de ce temps-ci, de l'établissement d'une représentation canadienne particulière à Washington et, si le proverbe dit vrai, il devrait, derrière toute cette fumée, se trouver au moins quelques tisons. La Gazette, qui vient de se payer le luxe d'un correspondant spécial à Washington — M. Frederic William Wile, qui passait récemment à Montréal — publie à ce propos, ce matin, une dépêche qui mérite au moins l'analyse. Cela débute d'une allure solennelle, presque à la façon d'une proclamation officielle. "Je suis en état de télégraphier à la Gazette, dit M. Frederic William Wile, des détails complets et authentiques sur la représentation diplomatique canadienne INDEPENDANTE projetée à Washington. Elle marquera une innovation qui fera époque (epoch-making) dans les relations internationales existantes entre la Grande-Bretagne et ses dominions d'outre-mer."

Représentation diplomatique indépendante, innovation qui fera époque... Plus d'un Canadien, en lisant ceci, a dû se demander si sir Robert Borden n'allait point, dans sa villégiature du Sud, se réveiller l'un de ces bons matins président de la République canadienne. La suite du récit, les "détails complets et authentiques" fournis par M. Frederic William Wile sont de nature à calmer ces ardeurs ou ces craintes.

Une autre dépêche nous disait hier que la seule question sérieuse à régler en tout cela toucherait les relations et le partage d'attributions à établir entre les représentants canadiens et anglais à Washington. "Si l'on peut en venir à cet arrangement, disait cette dépêche de la Gazette (numéro du 27 avril, page 1, colonne 3), il devra définir le statut projeté du ou des représentants diplomatiques canadiens à l'endroit des représentants du gouvernement impérial britannique de telle façon qu'il n'empêche pas les droits et les privilèges diplomatiques que le gouvernement central de l'Etat britannique désire continuer à maintenir." C'était nous avertir qu'il faudrait savoir garder les distances.

La dépêche de ce matin nous explique comment se ferait ce partage d'attributions. "Le traité dominant de l'arrangement proposé, qui sera bientôt en opération si tout va bien, est qu'à l'avenir l'ambassadeur anglais à Washington, quel qu'il soit, devra être quelqu'un qui sera absolument persona grata auprès du gouvernement d'Ottawa. Il sera substantiellement (nous serons le texte d'aussi près que possible) choisi et nommé par le gouvernement britannique en coopération avec le gouvernement d'Ottawa." Comme il ne passera jamais par la tête d'un bipède doué d'un cerveau raisonnant que le gouvernement britannique puisse subordonner le choix de son ambassadeur, chargé de la défense d'intérêts universels, à l'assentiment d'un autre gouvernement quelconque, cela veut simplement dire — si cela veut dire quelque chose — que l'on tiendra compte dans le choix de l'ambassadeur du bloc d'intérêts britanniques que représente la présence, à côté des Etats-Unis, du Dominion du Canada. Il y a longtemps que cela doit se faire et "le traité dominant", quand on y regarde de près, s'amenuise singulièrement.

Mais il y a autre chose. Nous aurons à Washington, paraît-il, un certain nombre de fonctionnaires canadiens, dirigés par un haut personnel qui sera, en fait, une sorte de vice-ambassadeur, qui, en l'absence de l'ambassadeur anglais, prendra la direction de l'ambassade — tout comme le chargé d'affaires Lindsey a, depuis le départ de sir Edward Grey, fait l'interim. Un vice-ambassadeur qui, à l'occasion, remplacera l'ambassadeur! C'est presque éblouissant. Mais M. Frederic William Wile ajoute, après avoir décrit tout ce mécanisme: "Ainsi, les affaires canadiennes, pour autant que le gouvernement américain est concerné, continueront d'être transigées à Washington par l'entremise de l'ambassade britannique — THROUGH THE BRITISH EMBASSY." Et cela ramène la proposition à sa valeur réelle en ce qui concerne notre extension de pouvoirs: nous aurons à l'ambassade anglaise de Washington un certain nombre de fonctionnaires canadiens, dirigés par un chef de bureau canadien, et qui seront naturellement chargés de l'examen particulier des affaires canadiennes, mais qui seront aussi, en dernière analyse, la chose de l'ambassade anglaise. M. Frederic William Wile dit en propres termes: "Quand l'ambassade sera ici (à Washington), le ministre canadien et son équipe seront partie intégrante (PART AND PARCEL) de l'ambassade anglaise..." Et l'absence de l'ambassadeur, du point de vue juridique, n'y fera rien du tout. La seule différence de fait, c'est que le directeur du personnel canadien, au lieu d'un autre chargé d'affaires, fera l'interim. Mais l'ambassade sera toujours ce qu'elle était, une ambassade anglaise, responsable au gouvernement anglais, dirigée par le gouvernement anglais dans le sens des intérêts anglais; et c'est par l'entremise de cette ambassade anglaise que nos affaires avec les Etats-Unis continueront d'être traitées.

Il sera très facile de percevoir à jour le nouveau projet, de montrer à quoi il se résume et quelle plaisanterie constituerait, à certains égards, cette prétendue "représentation diplomatique canadienne indépendante"; mais il ne faudrait point prendre la chose trop à la blague. Car il entre dans tout cela un élément très sérieux.

La présence à l'ambassade anglaise de Washington d'un groupe de fonctionnaires canadiens, dirigés par un vice-ambassadeur, n'ajouterait point à nos pouvoirs réels; mais elle nous lierait plus directement à la politique extérieure de l'Angleterre, à toutes les combinaisons qui pourraient être établies par l'ambassade. Ce serait l'association plus intime, dans la subordination continue. Petit à petit l'on préparerait ainsi le service diplomatique impérial, à demi payé par les colonies mais dans la direction resterait à Londres, comme, sous couleur de flottes coloniales en temps de paix et impériales en temps de guerre, on prépare la constitution d'une grande flotte impériale.

Nous prions les députés qu'intéressent ces problèmes de songer sérieusement à cet aspect de la question.

Omer HEROUX.

POUR QUE S'OUVRENT LES AILES

SUR LE DOUZIEME RAPPORT DE L'HOPITAL SAINT-JUSTINE.

Sainte-Justine vient de faire éditer son douzième rapport. La fondation remonte à 1907; mais durant les premières années, la diffusion du rapport n'était pas nécessaire. L'hôpital était modeste et n'avait pas les moyens de se faire connaître. On traitait les malades dans un hôtel particulier de la rue Saint-Denis, si nous avons bonne mémoire, transformé en maison de santé. De là, l'hôpital passa rue Delormier où il s'agissait de rendre de vieux ors majestueux derrière leurs grandes branches au-dessus de la vieille maison de brique, de belle mine d'ailleurs, qui lui servait de local. Celui-ci fut rapidement trop étroit. Les services débordèrent de l'autre côté de la rue. Nous nous souvenons d'un cours aux infirmières bénévoles, inauguré par feu le docteur Lachapelle, dont la monnaie terrible d'ancien zouave tremblait d'émotion quand il parlait des petits tués par les shrapnells.

dans un magasin désaffecté. L'hôpital fut bientôt installé rue Saint-Denis, dans un immeuble imposant, mais d'aspect à quelque chose d'inachevé: il lui manquait des ailes.

On eut d'abord de la place, beaucoup de place; puis l'institution fut connue et se mit à se développer rapidement, tellement rapidement qu'elle est aujourd'hui trop grande pour son vêtement de briques.

Songez donc aux progrès accomplis en ces quelques années! On réserve maintenant 80 lits aux cas non-payants et, l'autre soir, la supérieure nous apprenait que non seulement les 80 lits étaient occupés, mais encore que 57 cas urgents attendaient pour rentrer. Au début, les chambres privées n'étaient jamais remplies; et les directrices se désolaient presque de cet insuccès, de cet espace improductif. Aujourd'hui, on attend la tout comme dans les salles publiques. Quel malheur qu'on ne puisse faire tout de suite de la place à ceux-là, qu'il faille "refuser de l'argent", car ils apportent, au contraire des autres, de l'argent. La situation est telle que l'hôpital est paralysé dans son développement. Il lui faut de toute nécessité s'agrandir. On songeait à lancer une souscription l'hiver dernier; mais la direction s'est effacée dis-

crètement devant d'autres nécessités qu'elle jugea plus pressantes et d'un ordre supérieur aux siennes. Impossible de surseoir plus longtemps: les solliciteurs se mettront sur la route au nom de la souffrance la plus émouvante de toutes, et l'hôpital, sans attendre le résultat, confiant en la charité du public avec cette témérité des œuvres qui se savent assurées des secours d'En Haut, parce qu'elles font le bien, ordonnera la construction des ailes. Il en faut au moins deux, en effet, pour placer deux cents lits, aménager une salle de laboratoire moderne, indispensable dans un hôpital où l'on tient compte des progrès de la science, pour loger avec un minimum de confort les infirmières et les religieuses et pour installer une chapelle (il y a longtemps que la petite pièce transformée en oratoire est débordée). Il faudra encore construire un pavillon d'isolement où seront mis en surveillance les cas suspects. Quelquefois le diagnostic des maladies contagieuses est difficile pendant la période d'incubation et, pour éviter à la maison les ennuis considérables de la quarantaine, il serait très utile qu'il fut muni de ce pavillon où les cas douteux seraient tout de suite isolés jusqu'à ce que tout danger de contagion soit passé. Enfin, et de toute nécessité, on devra doubler l'espace alloué aux dispensaires.

Voilà un hôpital fondé avec peu d'argent et beaucoup de dévouement. Il n'a pour ainsi dire rien coûté à la province ou à la ville, si l'on considère les sommes englouties par une institution analogue, sise à Toronto et qui est subventionnée par le trésor provincial et par le trésor municipal. Son succès est la preuve certaine de sa nécessité. On se demande comment la population a pu se passer de lui. Autant vaut ne pas rechercher l'explication qu'il n'est que trop évidente: des centaines d'enfants sont restés infirmes ou sont morts, avant que les directrices de cette institution bénie aient pu dire comme le Christ: Laissez venir à nous les petits enfants! avant que Sainte-Justine eût accompli son œuvre éducative, avant que les parents, même les plus pauvres, eussent appris qu'il existait une maison où l'on recevait et où l'on soignait leur enfant malade ou infirme.

On frémit en évoquant un tel spectacle; mais il faut bien y songer, car si alors il n'existait pas d'hôpital pour les enfants, aujourd'hui l'hôpital actuel est insuffisant et par conséquent, beaucoup d'enfants meurent pendant qu'ils attendent que la porte s'ouvre, que l'ange leur fasse signe, comme à la fontaine de miracles vous raconteriez des cas à faire frémir. Hélas! si les directrices de l'hôpital ne font que s'en débattre et rarement encore, celles du cimetière s'ouvrent chaque jour à deux battants. Et tous ceux, s'il en est, qui auraient pu donner pour que l'hôpital fût plus vaste, reçut plus de malades et sauvât plus de petits, ne se sont certes pas représentés ce terrible spectacle, autrement, ils auraient fait les petits sacrifices nécessaires pour en hâter l'agrandissement.

Et qu'on ne dise pas qu'il est du devoir des autorités publiques d'assurer l'hospitalisation des enfants: la charité, on le sait, est un devoir individuel et un devoir très doux à remplir aux yeux bien placés; toutes les taxes imposées pour les fins humanitaires aux hôpitaux n'en dispensent jamais ceux qui s'en tiennent à eux-mêmes, ceux qui, on le sait, et seules les âmes déséchées par l'égoïsme, cherchent de piteux prétextes pour se dérober.

Rappelons en terminant, que l'hôpital vient d'inaugurer une nouvelle forme de souscription, qui s'inspire d'une pensée très touchante. On a fait lithographier des cartes qui se vendent dans les principales librairies et à l'hôpital même, ainsi libellées: "Offrande à l'hôpital Sainte-Justine, pour l'hospitalisation d'un enfant durant (tant de jours), à la mémoire de (nom du défunt), de la part de (nom du donateur)." Ainsi on peut venir au secours de l'hôpital en offrant une amoncelle libérale, qui sera d'un grand prix aux yeux de celui qui a si souvent, durant sa vie, recommandé le devoir de la charité.

La souscription sera lancée à l'automne, annonce le rapport de la secrétaire: il n'y en aura pas de mieux accueillie, car jamais œuvre n'a été plus digne de sympathie que celle-ci. Les souffrances des petits touchent les cœurs les plus durs et Sainte-Justine, qu'on s'en souviennent, ne fait rien autre chose que de soigner les petits malades et de corriger les infirmités chez les enfants. Du même coup, elle rend de très précieux services à la section médicale, puisqu'il est offert désormais aux étudiants en médecine, un vaste champ d'observation, où ils peuvent se renseigner dans le traitement des maladies et des infirmités du jeune âge.

Et ainsi l'action bienfaisante de Sainte-Justine rayonne au loin.

Louis DUPIRE.

BILLET DU SOIR

PRIERE POUR L'IRLANDE

(26 avril 1920)
Le beau temple de Saint-Patrice a pris sa parure de grand deuil. La foule s'y presse, Prêtres, religieux et laïques occupent tous les sièges, tout l'espace.

On vient prier pour des morts dont les noms sont devenus les symboles de la patrie. Comme des drapeaux, ils réunissent autour d'eux les fils d'Irlande.

Pendant que les chœurs font entendre des mélodies lentes et plaintives, comme les derniers soupirs de gens qu'on égarait on la prière

de prisonniers mourant de faim, les prêtres, récitent leur office près de l'autel, parlent de victoires et de triomphe des martyrs... et martyrs victorialis... in hoc triumpho martyris... Une joie éternelle, disent-ils, planera sur leurs têtes... laetitia sempiterna erit super capita eorum. (Bède, commun des martyrs au Temps Pascal). Ils ne peuvent s'empêcher de penser que la prière de cette foule est un chant d'espérance. L'Irlande enfin libérée de la main qui l'opprime célébrera dans des fêtes nationales, dans une joie et une reconnaissance éternelles la mémoire et les noms de ceux que, tout bas, la foule nomme dans sa prière.

Cette impression devient plus vive quand, au moment de la communion, toute une armée d'hommes, de jeunes gens, de femmes et d'enfants se agenouillent et se mettent à recevoir Dieu et lui offrent avec son cœur, sa foi, sa plainte respectueuse et ses espoirs, depuis longtemps à l'épreuve, mais pas encore abattus.

Libère... Délivre, Seigneur, ceux qui sont morts en joignant votre nom bni à celui de la patrie. Donnez-leur la lumière, faites que leur sang soit le dernier versé pour la liberté d'un peuple qui vous reste fidèle et ne cesse de lever vers vous ses mains supplantes. Depuis des siècles, il souffre pour la justice, Délivre-le, Seigneur!

PATRICE.

BLOC-NOTES

Ailleurs et ici

Un sénateur des Provinces Maritimes, M. McLean, a signalé hier au sénat, la négligence du gouvernement à s'occuper des affaires intérieures du pays. Ainsi, il a dû aller s'informer à trois ministères pour apprendre la raison du retard de l'envoi aux Iles-de-la-Madeleine d'approvisionnements dont les pêcheurs de cet archipel ont besoin pour leur saison de pêche, ouverte déjà depuis une dizaine de jours. Et les trois ministères, — ceux de la Navigation, des chemins de fer et du commerce, — n'ont pu lui dire le quel des trois doit s'occuper de faire porter le paquebot qui attend ses ordres à Pictou. Entre-temps, les pêcheurs des Iles-de-la-Madeleine, dont le temps est précieux, puisque la saison de pêche est courte, ne peuvent prendre la mer. Qu'ils essaient de se consolier, notre ministre n'a pas le temps de s'occuper de leurs affaires négligeables, mais il suit de près l'administration de la vallée de la Sarre, les résultats du plébiscite du Slesvig, l'application des clauses du traité de paix en Bulgarie et en Turquie, et, pour un peu, il accepterait le mandat de gouverner l'Arménie. Plus il regarde loin et moins il voit ce qui se passe chez d'autres intérêts en tête de ceux des gens des Iles-de-la-Madeleine. Et si ceux-ci veulent qu'Ottawa sache qu'ils existent, ils font mieux d'émigrer en Allemagne ou en Bulgarie.

Une erreur

Plusieurs quotidiens parlent de ce temps-ci du sénateur Lynch-Staunton, de Hamilton, comme d'un protestant. En fait, il y a erreur. Le sénateur de 1919, l'annuaire parle de Lynch-Staunton est d'une famille catholique ontarienne, il a fait ses études chez les Jésuites, à Montréal, au collège Sainte-Marie, et sa biographie, telle qu'il a dû la revoir pour l'annuaire parlementaire de 1919, porte qu'il est "Roman Catholic". Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il ait pris sur la question du divorce l'attitude énergique et tranchée dont on parle les quotidiens catholiques.

Sur les tramways

La chronique judiciaire rapporte aujourd'hui l'acquiescement d'un vieux conducteur de tramways montrealais, accusé d'avoir frappé d'une barre d'acier trois voyageurs qui prétendaient être gens paisibles. La vérité était toute autre. Les jeunes gens en question, selon les témoignages entendus, étaient, l'un d'eux, tellement en goguette qu'il insultait des femmes dans le tramway, et les deux autres ont été pris d'un zèle soudain pour la défense de l'ivrogne. Le tribunal a insisté sur la nécessité de mettre les ivrognes à l'ordre, dans les tramways comme ailleurs. Il arrive trop souvent que des gens ivres soient impolis, dans les voitures électriques, sans que les employés des tramways interviennent pour protéger les voyageurs. Dans le cas présent, le conducteur a pris sur lui de rétablir l'ordre et il a fort bien agi. Le malheur, c'est que, parfois, ses collègues laissent faire les malappris au point qu'à certaines heures de presse, une femme honnête peut difficilement voyager dans le tramway sans entendre des conversations groissières tenues à tue-tête exprimés pour la faire rougir.

L'utilité des banques

Un marin américain qui portait depuis deux ans, entre sa peau et une série d'emplâtres qu'il s'était collés sur les jambes, une somme d'au-delà de \$1,700, vient de se la faire dérober par certains de ses camarades qui avaient découvert le secret de sa "banque d'épargne". Son aventure prouve d'abord qu'il n'était guère soucieux des règles élémentaires de l'hygiène et qu'il avait une grande peur de l'eau, pour un bonhomme qui vit sur la mer, et ensuite qu'il n'y a aucune banque aussi sûre que les banques véritables. Il y a cent contre un à parier que si le matelot en question retrouvait aujourd'hui son magot, il irait tout de suite le porter à une

LA SESSION D'OTTAWA

Les soldats sur les terres

On en parle aux Communes. — Les compagnies de transport fluvial et côtier.

Ottawa, 27 avril. Deux questions ont été traitées aujourd'hui: l'établissement des soldats sur des terres, et les taux de transport maritime à l'intérieur du pays.

La première a occupé l'après-midi, sous la conduite de M. Meighen, qui a expliqué à mesure les intentions du gouvernement et les difficultés rencontrées, auxquelles on apporte les solutions qui paraissent les plus appropriées. Le sujet n'est pas passionnant, au sens point de vue parlementaire, et l'on aurait aimé que quelque député doué d'un talent descriptif eût fait entrer ses auditeurs dans le détail de la vie quotidienne de l'ancien guerrier devenu fermier dans la prairie. Il a fallu se contenter d'allusions vagues à la modalité des sommes avancées et au nombre de ceux qui en bénéficient, si toutefois il y a. Trente mille soldats environ ont inscrit leur demande de terres dont le cinquième seulement sont en plein fonctionnement, tandis que 1500 sont en apprentissage. La dépense s'élève à 58 millions pour l'année dernière; il faudra beaucoup de bois-seaux de blé pour rembourser tout cela. Ils viendront peut-être, et le risque valait d'être pris. Le tout est de savoir si l'on a vraiment mis des éléments suffisants de succès dans les mains de débutants, et si on les soutiendra moralement et matériellement dans leur carrière, souvent rude et pour laquelle il faut avoir, ou acquérir péniblement, la vocation, qui fait surmonter tous les obstacles.

A une demande de M. Jacques Bureau, qui a conduit l'enquête la plus grande partie de l'après-midi, M. Meighen a donné quelques précisions, dont l'une a trait aux infirmières, c'est-à-dire aux colons-femmes, dont un certain nombre se sont prévalues de cette organisation. Le ministre de l'Intérieur a spécifié qu'elles doivent avoir servi dans l'armée canadienne proprement dite, et que conséquemment celles des hôpitaux anglais, ou impériaux, sont exclues de cet avantage purement canadien. Sont exclus également les soldats canadiens ne s'étant pas rendus outre-mer et n'ayant servi que de notre côté de l'Atlantique. On ne veut pas ostraciser ceux-ci, mais l'étendue des terres disponibles n'est pas illimitée, et il fallait établir une distinction quelque part. S'il restait des terres convenables après que les inscriptions auront cessé selon le plan actuel, on sera heureux de donner le premier choix aux soldats de bonne foi que leur service ou les circonstances auront retenus au Canada. A quel point qu'il demandait si la commission dispose de beaucoup de terres situées à faible distance d'un chemin de fer, ce qui est toujours le grand desideratum à cause des grandes distances et des espaces vastes de l'Ouest, le ministre répond que malheureusement le plus grand nombre sont éloignées. Et c'est bien là l'une des plaies les plus regrettables du système. Soldat ou immigré, il est repoussé au loin, sur les terres les moins avantageuses, si elles sont, tandis que tout au long des voies de transport, là où le terrain vaut et rapporte le plus, en général, des spéculateurs sont venus, ont tout pris, et cette bonne terre est là inculte et couverte de mauvaises herbes, symbole parfait de ces propriétaires absents. On n'a pas fait ressortir ce point de vue, probablement parce qu'on l'a fait trop souvent sans résultat et qu'on est lassé de se heurter au mur du "profitage" terrien. Et c'est pourtant là ce contre quoi l'on fulmine dans quelques années, lorsque les colons que nous établissons aujourd'hui abandonneront la partie avec découragement et se répandront en reproches qui trouveront au Parlement un écho sonore et, une fois de plus, impotent et inutile.

M. Armstrong, de Lambton, Ont., a sa marotte à lui, celle des taux de transport sur les lacs et les rivières, et il y revient avec persévérance à chaque session que le gouvernement amène. Il dénonce chaque année la Canada Steamship Company, et cette année il a apporté des faits nouveaux, à savoir que cette entreprise a encaissé trente millions de bénéfices pendant les années de guerre, sur un capital engagé de six millions. Le dernier est joli, dit-il, et beaucoup s'en contenteraient; seu-

banque plutôt que de se le mettre sous des emplâtres et contre la peau. Le bas de laine a pu, jadis, être un bon endroit où cacher ses économies, quand il n'y avait pas de banques répandues partout. De nos jours, le bas de laine est un piètre coffre-fort, tout comme le fond du coffre ou la petite boîte de fer-blanc où trop de gens cachent encore leurs économies. Enfourner son trésor ou le porter sur soi, voilà deux excellents moyens de se réveiller pauvre, quelque triste matin. Les banques n'existent pas pour rien, non plus que les courtiers en placements de choix. Il en coûte moins cher, à la longue, de leur confier le fruit de ses économies que de s'en faire des emplâtres ou d'en garnir ses bas et ses chaussettes.

G. P.

lement, l'affaire est moins claire, du moins après que l'on a entendu M. Bristol, de Toronto-centre, présenter l'autre côté de la médaille, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Disons avant cela que ce M. Armstrong demande est aussi simple que plausible: que les transports par eau soient soumis au même contrôle que les transports par voie ferrée; celui de la Commission des chemins de fer, dont M. Carvell est le président. Et M. Armstrong fait ressortir une inconséquence: le blé de l'Ouest est transporté à des taux contrôlés par un organisme relevant du parlement, c'est-à-dire du peuple, la commission que nous venons de nommer; mais ce contrôle s'arrête à Fort William, où le blé est chargé à bord des bateaux pour se rendre au port d'expédition transatlantique. En quittant la voie ferrée, il échappe à tout contrôle de tarifs, lesquels atteignent facilement des proportions injustes. Et c'est ce que le député de Lambton s'efforce à faire cesser.

M. Bristol prend l'habitude de traîner et trouve que tout est bien. Si la Canada Steamship, dont il est l'un des directeurs, a fait de gros profits, ce n'est pas sur le blé des fermiers canadiens, mais simplement par le transport des munitions et par le fait de la plus-value énorme des bateaux qu'elle possède et dont un certain nombre ont été vendus à des prix représentant deux ou trois fois leur ancienne valeur. Il est erroné de dire que les sociétés de transport maritimes jouissent de privilèges illimités, car elles se font entre elles une rude concurrence, et au surplus elles subissent celles des sociétés américaines similaires; M. Bristol fait ressortir, en passant, et avec respect, dit-il, qu'il en coûte aux sous-païs boisseaux de moins pour expédier par New-York que par un port canadien. Les entreprises de transport canadiennes doivent compter avec cette concurrence, facilitée par la nature, et qui les force à maintenir des tarifs raisonnables.

M. Stevens, de Vancouver, abonde dans le même sens et revendique la liberté des petits caboteurs, qui ne peuvent vivre et rendre des services qu'en étant libres de toutes contraintes, alors que s'ils dépendaient de la commission, ils devraient se soumettre à un tarif uniforme imposé par celle-ci à tout le pays. Conséquemment, un service modeste de bateaux moins coûteux, lui permettant de se contenter d'un tarif moins élevé, en serait empêché, serait lui-même des avant sa naissance, par le règlement auquel il échappe aujourd'hui, au grand avantage des populations des endroits de moindre importance. M. Stevens, unioniste tout comme M. Armstrong et Bristol, s'oppose donc comme ce dernier à la résolution du député de Lambton. Cette opposition est fortifiée par M. S.-W. Jacobs, de Montréal, qui donne lecture d'une lettre du "Corn Exchange", dans laquelle on s'oppose au changement proposé; et M. Stewart, de Hamilton, à la pendante une demi-heure interminable, des documents de même nature, venus des divers corps mercantiles de cet endroit, et demandant le statu quo, pour les mêmes raisons que leurs collègues de Montréal et ceux de Vancouver que représente M. Stevens. Les Fermiers Unis, au contraire, ont approuvé le projet Armstrong, par l'entremise de l'un des leurs, M. Reid, de Mackenzie, qui déclare tout net que les compagnies de transport nautique sont constituées en monopole et exploitent abusivement les producteurs de blé. Le Dr Reid a ajourné le débat un peu avant minuit.

Ernest BILODEAU.

AU SENAT

PAS DE DIRECTION

Ottawa, 27. La position des pêcheries des Iles de la Madeleine, par rapport à leurs approvisionnements, est portée à l'attention du sénat par le sénateur McLean, de l'île du Prince-Edouard, il dit que les approvisionnements de la saison de pêche, y compris 120 gallons de gasoline pour les bateaux de pêche, sont à bord du steamer du gouvernement Canadian Sealer actuellement mouillé à Pictou, et dont le capitaine n'a pas d'équipage. Il y a aux Iles de la Madeleine 6,500 personnes, qui comptent sur la pêche; la saison du homard est ouverte et les approvisionnements auraient dû parvenir aux Iles de la Madeleine, il y a dix jours. Le sénateur McLean dit qu'il s'est adressé au ministère de la marine qui lui a répondu qu'il n'a rien à faire avec ce bateau, parce qu'il l'a remis au ministère des chemins de fer. M. McLean s'est adressé au ministère des chemins de fer et on lui a dit qu'on n'a rien à voir à ce bateau, parce qu'on ne lui a pas remis; on a conseillé au sénateur de s'adresser au ministère du Commerce. Le ministère du commerce a déclaré qu'il ne peut rien faire, mais que cela relève du ministère de la marine. Le bateau doit faire le service entre Charlottetown et Terre-Neuve du mardi et aurait dû être aux Iles de la Madeleine, il y a dix jours.

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5123

FAIS CE QUE DOIS !

CONFERENCE

M. L'ABBÉ LEVÉ

LE MOUVEMENT DES IDEES DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE.

M. l'abbé Martial Levé a donné, hier soir, à Saint-Sulpice, sous le patronage de M. de Verneuil, conseil de France, et sous les auspices de l'Union Nationale Française, une conférence très applaudie, sur "Le mouvement des idées dans la France contemporaine".

M. de Verneuil a présenté le conférencier et M. Lefebvre du Prey, l'a remercié. Mme Jeanne Maubourg, à la suite de la conférence, a donné avec tout le talent qu'on lui connaît, quelques vieilles chansons françaises: Noël, de Gustave Abel; Le sabot de frêne, d'Alfred Brunos; Thomas Thoni et Mon mari est bien malade; elle a terminé par la Marseillaise.

M. de VERNEUIL.

M. de Verneuil félicite l'Union Nationale de donner au public de Montréal l'occasion d'entendre une fois encore M. l'abbé levé. Le conférencier n'a guère besoin d'être présenté; vous le connaissez et peut-être l'aimez-vous aussi.

"Que vous l'avez entendu dans ses sermons de Notre-Dame, ou dans les conférences publiques qu'il a données après les fêtes de Paques, je suis tenté de dire que dans ces conférences où il s'est prodigé tout entier avec une générosité si magnifique, vous avez pu apprécier l'inspiration largement chrétienne de sa parole, la richesse et la variété de sa parole, l'opportunité, et surtout l'ardeur de son patriotisme."

M. de Verneuil fait ensuite allusion au départ prochain de l'abbé Levé pour sa petite patrie picarde, ravagée par la grande guerre. M. Levé trouvera la France en voie de refaire ses forces physiques et même ses forces spirituelles. "Grande idéaliste, la France sait le prix des forces spirituelles, et elle veut maintenir sa place morale dans le monde, le prestige que lui ont valu des siècles de glorieuse histoire. Jadis l'une de ses traditions séculaires fut rompu par des incidents que l'inductible évolution des institutions humaines ne rend plus possibles; aujourd'hui, la France les renoue, ces traditions, pour ce qu'elle doit à soi-même, à son passé et à son avenir, et aussi pour conserver vivace l'union que la guerre avait réalisée autour de la République; et la France, sans passer par Canossa, va reprendre sa place au Vatican."

M. de Verneuil termine par quelques mots de félicitations à l'égard de M. l'abbé Levé qui va aider de toutes ses forces au travail formidable du relèvement de la patrie épuisée.

M. L'ABBÉ LEVÉ

Le conférencier a indiqué de manière très précise les divers courants d'idées qui dirigent la France contemporaine, dans sa vie nationale, dans sa vie raisonnée et dans sa vie sociale.

(Suite à la 2ème page)

"Le divorce"

Le livre du R. P. Forest, O.P., dont nous avons déjà parlé et dont nos lecteurs ont pu deviner l'intérêt par les articles que l'auteur a bien voulu donner, est en vente dans les principales librairies, au prix de 75 sous.

C'est un ouvrage de grande actualité et d'un vif intérêt.

LE 3 MAI

Une hausse de près de 250 pour cent dans le prix du papier à journal, depuis que le Devoir se vend 2 sous le numéro, en septembre 1914; une augmentation mensuelle obligatoire de 80 pour cent dans le prix de tout ce qui sert à faire un journal; l'accroissement des gages et des traitements du personnel, à cause de la cherté sans cesse grandissante de la vie; voilà autant de raisons qui entraînent le conseil d'administration du Devoir à porter à trois sous le numéro, le prix de vente du journal, dès le lundi 3 mai prochain.

Le Devoir, qui n'est entrepris par personne, vit indépendamment et libre, n'exploite pas les préjugés et les passions, ne publie que l'information respectueuse et susceptible d'être lue par tout le monde.

Il ne peut compter, pour continuer de servir l'intérêt public, que sur les concours et l'appui de ses abonnés, de ses lecteurs et de ses amis. Aussi, c'est-à-dire que ses lecteurs au numéro lui manifesteront autant de sympathie et d'encouragement que ses abonnés par la poste qui, bien qu'il leur ait demandé en janvier dernier, de payer désormais \$6 par années au lieu de \$4, pour leur journal, sont plus nombreux que jamais.

Si le Devoir demande à ses acheteurs au numéro 3 sous au lieu de 2 sous chaque jour, c'est que les circonstances le lui imposent; car il n'est pas de la catégorie des profiteurs. Il s'efforcera de donner en retour, à ses lecteurs un journal de plus en plus intéressant, varié, honnête et libre.

LETTRES AU "DEVOIR"

M. L'ABBÉ LEVÉ

(Suite de la 1re page)

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Les correspondants anonymes s'engageraient du papier, de l'encre, un timbre-poste, et à nous une perte de temps, s'ils voulaient bien en prendre note définitivement.

POURQUOI?

Pierreville, Qué.,
29 avril 1920.

Le Devoir,
Montréal.

Vous devriez attirer l'attention sur le fait que des banques françaises font usage d'étampes anglaises sur la face et sur le dos des billets, traites et connaissements, etc. Dans les 9-10 des cas, il n'y a aucune nécessité. C'est une concession en pure perte.

Votre dévoué,
G.-O. SHOONER.

Il y a dix ans

(Le Devoir, No 93, 28 avril 1910.)

M. Omer Héroux traite, sous le titre, des séances parlementaires de Québec.

Lettre d'Ottawa de M. Georges Pelletier : "Séance tardive au Sénat. — Le bill Brodeur. — Trois orateurs. — Un discours sensé. — M. Loughheed et le bon sens. — L'Allemagne. — Elle nous vaut le bill Brodeur. — Marine inutile. — Le seul ennemi possible, mais improbable. — Au point de vue séparatiste. — La contribution. — L'appel au peuple, c'est tout. — M. Gosselin et la marine. — Il admet tout, ne prouve rien. — Un couplet de reconnaissance. — M. Lemieux a passé là. — Les stations navales. — Nous rions avec joie. — M. Landry décoche des flèches à MM. David et Lemieux. — A propos d'indépendance. — Une clause dangereuse. — Le sentiment de Québec. — Appel au peuple. — Un interrupteur. — Pas bavards."

Lettre de Québec de M. Donat Fortin : "Intéressant débat, sur les sociétés mutuelles contre l'incendie, auquel prennent part MM. Pate-naude, Sauvé, Cousineau et Bernard. — L'incurie du gouvernement. — La Chambre assiste au spectacle assez rare de MM. Bourassa et Gouin, combattant côte à côte contre MM. Perron, Geoffrin, Plante et Galipeault sur la question des subways. — Les interpellations."

Mlle Bourbonnière, tante du lieutenant-colonel Destroismaisons péri au cours d'un incendie qui éclata dans sa maison.

Le M. Adjuvior Rivard a donné hier soir, une conférence, à l'Université Laval sur la langue française au Canada.

Le conseil du Board of Trade fait part à Sir Wilfrid Laurier du projet contre l'adoption du bill No 103 et discute l'augmentation des taxes de transport.

La Chambre de Commerce. Une requête des marchands de bois. — Améliorations au pont Victoria. — Que sera Montréal dans dix ans?

Trois hommes se noient dans la rivière Jacques-Cartier.

La guerre est imminente entre l'Équateur et le Pérou.

Le fameux aviateur français réussit à accomplir le trajet Londres-Manchester, avec un seul atterrissage et gagne le prix de \$50,000.

Triduum

Couvent de Marie Réparatrice, 1025, Ave. Mont-Royal ouest. Triduum solennel de réparation, 30 avril, 1er et 2 mai. Ordre des cérémonies : messe à 7 h. et 8 h. 30; sermon à 8 h. du soir, par le R. P. Bérilcot, S.M.M.

La Température

Toronto, 28. — La dépression atmosphérique qui affectait la région des Grands Lacs gagne lentement le nord; elle affecte maintenant la région de l'île Manitoulin et celle de la côte de l'Atlantique. Une vague de froid venue du nord gagnerait les provinces de l'Ouest.

Lacs inférieurs, Baie Georgienne : Vents frais de l'ouest, quelques averses, mais généralement beau. Demain, température semblable à celle d'aujourd'hui.

Vallée de l'Ontario et Haut Saint-Laurent : Vents frais, variable, averses aujourd'hui et demain. Bas Saint-Laurent, golfes et rive nord : Forts vents de l'est accompagnés de pluie, ce soir et demain.

RELEVÉ DU THERMOMÈTRE

	Max.	Min.
Prince Rupert	46	44
Victoria	46	46
Kamloops	68	46
Calgary	54	44
Edmonton	46	26
Prince Albert	46	26
Winnipeg	44	24
White River	44	24
Sault Sainte-Marie	42	24
Toronto	48	40
Kingston	50	38
Ottawa	52	40
Montréal	58	40
Québec	48	36
Saint-Jean, N.-B.	46	34
Halifax	48	30
Saint-Jean, T.-Neuve	44	34
Détroit	50	40
New-York	52	42

Pour la Table de Toilette

L'industrie a créé de nombreux objets servant à garnir la table de toilette. Parmi ces articles, les uns n'ont qu'une valeur utilitaire, d'autres sont simplement décoratifs, quelques-uns enfin réunissent ces deux qualités. La table de toilette admet toutes les fantaisies; d'abondance de bien ne lui est jamais nuisible. Auxiliaire de la mode, elle en garde la jeunesse, la fraîcheur et la puerilité. Avec une tendresse ingénue, nous nous plaçons à l'orner de choses délicates et luxueuses. Les fiancés nous sauront gré d'étaler au grand jour les exigences de ce meuble précieux et d'y mettre un peu du joli pêle-mêle dont il est coutumier. — Petite horloge, acajou uni ou incrusté, porcelaine ou ivoire français. Vase pour une seule fleur, cristal taillé, argent massif, plaqué-argent, ou ivoire français. Boîte à bijoux, bronze orné de figures ou de camées, argent massif dont un superbe modèle. — Forme ovale, ivoire français ou cristal taillé. Service à manucure, pièces isolées ou réunies en écriin, manche ivoire français, nacre, argent-massif ou plaqué-argent. Flacons à parfum dans une gaine ivoire française, argent ajouré ou cristal taillé, avec bouchon émaillé ou cristal incrusté d'argent. Porte-photographies argent massif, plaqué-argent et ivoire français, toutes grandeurs, toutes formes : circulaire ovale et carrée; unis, guillochés, gravés ajourés et à godrons. Candelabre argent massif et cristal taillé. Nous n'avons rien dit des objets de toilette proprement dits : ceux-ci feront le sujet d'un article spécial.

Faute d'espace, nous passons sous silence beaucoup de mignons bibelots, vous laissant le plaisir de découvrir sur nos rayons.

Scott & Bousquet Frères
Limitée

Bijoutiers et joailliers

479 est, rue Ste-Catherine

Le Grand Prix

EUREKA



**La Balayeuse
Vacuum
Electrique**

La SEULE qui ait gagné
le Grand Prix

L'Eureka a gagné le Grand Prix, la plus haute récompense possible accordée aux balayeuses vacuum électriques, par la direction de l'Exposition Internationale Panama-Pacifique, à San Francisco.

ADOPTÉE PAR TOUTES
LES BONNES MÉNAGÈRES

Vendue par paiements faciles, \$25 comptant seulement; la balance par paiements mensuels, avec votre facture d'électricité.

Venez la voir fonctionner à chacune de nos salles d'exposition.

Montreal Light, Heat and Power Cons.

BATISSE POWER
53 rue Craig Ouest
MAGASIN DE L'EST
480 Ste-Catherine Est

BATISSE POWER DU HAUT DE
LA VILLE
Ste-Catherine et de la Montagne

MAGASIN MAISONNEUVE
Ste-Catherine et Bourbonnière

MAGASIN MONT-ROYAL
1007 Mont-Royal Est

Digne de votre patronage LE PAIN

"VICTORIA" ou "PARISIEN"
DE LA BOULANGERIE
J.-A. BROUSSEAU, Limitée

49 à 75 RUE BOYER.
Ce pain — cuit sur la sole — est sain et nourrissant. Il est, à cause de sa saveur caractéristique, l'aliment préféré de tous les âges.
Appelez St-Louis 678 — si votre épicer n'en a pas, de ce pain au goût vraiment délicieux.

Un incendie à Saint-Jean, N.B.

Saint-Jean, N. B., 28. — Un incendie a éclaté hier soir au grand édifice qui s'étend de la rue Prince William à la rue Water et occupé par la compagnie Dearborn, marchands d'épices en gros et manufacturiers. Les flammes se sont propagées très rapidement d'étage en étage et pratiquement tout l'intérieur de la bâtisse et des établissements contigus est détruit. Les pertes, couvertes par les assurances, s'élèvent à \$150,000.

L'édifice Dearborn, rue Prince William, a quatre étages. Il mesure 125 pieds, rue Water, où la bâtisse a cinq étages. Le feu a éclaté au troisième et c'est à l'arrière de l'édifice que les flammes avaient le plus de violence. A l'arrivée des pompiers, une fumée opaque s'échappait des ouvertures, mais on ne voyait pas de flammes. Quinze minutes plus tard le toit flamboyait.

Décès à Montréal

DE LARAIE Suzanne Marie Louise, 82 ans, veuve de Benjamin de LARAIE, 788 Ontario Est.
DUPONT, Elmore Courval, 72 ans, veuve de Zélie Dupont, 283 Fulham.
FORTIER, Georgiana Chevalier, 75 ans, veuve d'Urban Fortier, épouse Anclair.
JUNEAU, Elise Laperrière, 68 ans, épouse de Félix Juneau, 160 allée.
LAFFRÈRE, Arthur, 29 ans, 28 Versailles.
LAFONDE, Evlino, 30 ans, 3000 St-Jacques.
LAFONDE, Anastasie, 54 ans, épouse d'Adolphe Lafonde, 3177 Letang.
LASSIER, Edouard, 11 ans, fille de Joseph Lassier, 914 Dorion.

1894
N. G. Valiquette
1920

471-477 STE-CATHERINE EST

26^{ième} Vente Anniversaire 26^{ième}

Ce Magnifique Lit en Cuivre à \$29.00
Fut la cause principale d'une vente de \$6,000.00 que nous avons faite hier à un client satisfait

Vous en seriez satisfait aussi. Tous aimement ce lit spécial à po-teaux de 2 pouces, barreaux de 1 pouce. Toutes les grandeurs,

29.00

Lit en cuivre, valant \$45.00 pour \$29.00

Ce lit est fini brillant ou satin. Il vaut facilement 45.00; la plus belle valeur à Montréal à

29.00

La Vente Anniversaire de Papiers-Tentures

Dans les plus nouveaux dessins de printemps, vient de s'ouvrir.

Laissez-nous vous montrer ces nouveaux dessins de tapisserie pour salles à manger, vivoirs et corridors. Il est impossible à la plupart

d'entre nous de recouvrir les murs de nos maisons avec des tapisseries authentiques, mais les nouveaux papiers du printemps, avec leurs dessins et leurs couleurs, sont d'excellents substituts. Venez les voir, dans l'avant-midi si possible.



Ameublement complet de \$126.00 chambre à coucher pour

Comprend le lit double, le bureau, le chiffonnier et la table de toilette, avec miroirs biseautés. Solide sommier en acier et matelas Sanitaire recouvert de joli coulis bleu.

L'ameublement complet... **126.00**



Exposition de carrosses d'enfants

Plus de 200 modèles, de la plus petite voiturette au plus gros carrosse. Tous les finis et les dessins les plus populaires sont à l'étalage. Il est incontestable qu'une maman ne puisse pas trouver le carrosse qu'il faut à son bébé dans une aussi belle collection. **PRIX DE**

6.50 à 75.00



Ce Poêle en acier **\$34.98**

Poêles à gaz et à charbon, pendant notre Vente Anniversaire

Il est de coutume d'installer un nouveau poêle dans le nouveau logis. Les poêles à gaz sont de nos jours très populaires, mais le bon vieux poêle à bois et à charbon est encore apprécié par les meilleures cuisinières. Le poêle combinant à gaz et à charbon devient chaque jour de plus en plus populaire. Notre présent étalage en comprend pour tous les goûts, pour tous les besoins et pour toutes les bourses, et la valeur, pendant notre Vente Anniversaire, est plus grande qu'à l'ordinaire. Il est de votre intérêt de régler cette affaire dès maintenant et d'économiser ce que vous pouvez en venant demain.

N. G. Valiquette Limitée, 471-477 Ste-Catherine Est.

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI, 29 AVRIL 1920
SAINT PIERRE

Lever du soleil, 4 heures 55.
Coucher du soleil, 6 heures 55.
Coucher de la lune, le matin, à 3 h. 04.
Premier quartier de la lune, le 15, à 5 h. 34 m. du matin.

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

Le régime militaire en Irlande

Ce qu'écrivait un ancien officier de l'armée britannique.

Londres, 28. — (Par courrier.) — Le major Erskine Childers, ancien officier de l'armée britannique, écrit ce qui suit dans le "Daily News" : "On me demande de donner mon opinion sur le régime militaire en Irlande. Je la donne comme quelqu'un qui vit sous ce régime et comme soldat qui a eu l'expérience de la guerre et qui en respecte les convenances et les actions chevaleresques. Je dis qu'un régime militaire qui a pour but la suppression des libertés civiles et nationales, quoiqu'il fonctionne au nom de ce qu'on appelle la loi, n'est rien moins qu'une guerre. Il y a d'un côté une armée organisée et de l'autre une population civile sans défense au point de vue physique, mais indomptable au point de vue moral.

"Il est impossible que ceux qui ont organisé cette guerre puissent la rendre respectable, car elle est basse et lâche, parce qu'elle est organisée par le fort contre le faible dans un but d'intérêt personnel, c'est-à-dire la domination d'un peuple qui lutte avec raison pour la conquête de sa liberté.

"Il est vrai que certaines guerres sont justifiées par l'honneur même sur le conquérant, mais ce n'est pas le cas dans cette guerre-ci. N'est-ce pas pour rois et tous les sacrifices que le côté persécuté avec tous les héros sa résistance comporte, vies perdues et carrières brisées pour le salut de certains principes, il est impossible d'éviter les effets démorales de cette guerre sourde et qui donne lieu souvent par suite de provocations intolérables, à des représailles de désespoir. Pour le côté fort, pour l'armée et la nation que représente l'armée, il n'y a aucune compensation; cette guerre est tout à fait dégradante pour eux.

"L'armée doit agir d'après les instructions de Dublin Castle. Les proclamations défendant tout ce qui a un caractère national, n'ont cessé d'être lancées. Un système d'espionnage a été mis en œuvre. Les rapports des espions vont à Dublin Castle et de ce dernier partent des ordres d'opérer des raids, des perquisitions et des arrestations.

On envoie aussi de Dublin Castle des lettres de cachet destinées à emprisonner des Irlandais sous un simple soupçon et sans qu'on leur ait fait subir le moindre procès. Lorsque la Bastille a été assaillie, il n'y avait que cinq personnes qui y avaient été emprisonnées en vertu des lettres de cachet; des centaines d'Irlandais sont maintenant dans

les prisons d'Irlande par ordre de Dublin Castle. "Tel est le maître que l'armée doit servir. Quel est le service que doit faire l'armée? En général l'armée doit aller où va la police et doit faire ce que fait la police. Car en Irlande la police au lieu de protéger la population civile doit se protéger elle-même contre la population civile. Les soldats doivent tout supprimer : réunions politiques et sociales, concerts, journaux et imprimeries. Ils doivent pourchasser tous ceux qui sont soupçonnés de sympathie pro-républicaine à la pointe de la baïonnette. On a opéré des raids dans les hôtels, les magasins, les maisons d'affaires, les tramways et un peu partout.

"Ainsi une nuit à Dublin comme tous les gens étaient rentrés dans leurs foyers, les soldats armés jusqu'aux dents et barricadés dans des chars d'assaut, les militaires ont reçu ordre de faire le siège des habitations. Les raids sont entrés dans des maisons paisibles et on ont terrorisé les occupants. Tout a été saqué.

"On peut facilement imaginer l'effet démoralisateur que produisent ces raids sur les jeunes officiers. Il ne faut pas s'enorgueillir s'il se produit des désordres et de l'indiscipline dans l'armée.

Le major Childers dit qu'il est ridicule de nommer des officiers pour agir comme juges dans les cours martiales. Ils n'ont, la plupart du temps, aucune compétence et ils ne peuvent par conséquent rendre des sentences justes. L'auteur de cet article a été témoin d'un procès en cour martiale. Les juges, la plupart du temps, rendent des sentences très onéreuses pour des offenses très légères. Il n'y a aucun contre-interrogatoire.

Le major Childers termine en s'adressant aux lecteurs anglais du "Daily News". Il dit que si cette guerre contre l'Irlande se continue, elle corrompra et ruinera même non seulement l'armée, mais la nation anglaise et l'empire lui-même.

L'Angleterre n'a aucune raison de persécuter des Irlandais comme elle le fait, surtout pour elle qui dit s'être battue pendant cinq ans pour la liberté des nations opprimées.

Trouvé coupable de fraude

Le magistrat Cunson, en cour de police, a déclaré coupable Mme Amaline Vincent, accusée, par le Grand Tronc, d'avoir volé le prix de son transport. Voici les faits.

Partie de Trenton, Ont., Mme Vincent, avait reçu de son gendre, selon son témoignage, un billet de première classe. Le parent lui avait désigné un wagon d'où elle ne devait descendre qu'à Montréal. Un conducteur, M. Robinson, qui ne parlait pas français, lui a fait remarquer qu'elle devait avec un tel billet prendre un wagon de seconde classe. L'accusée n'a rien compris. Un sergent-français, lui, parlait français, est venue expliquer à la voyageuse son erreur, mais Mme Vincent n'a rien voulu entendre. Le conducteur a alors forcé la femme à passer en seconde classe. Au bout d'un certain temps, elle est revenue dans un wagon de première, où elle avait fait monter son gendre. La compagnie a porté plainte contre la femme, l'accusant d'avoir volé le prix de son transport. Devant le juge, Mme Vincent a plaidé qu'elle n'avait pas compris les ordres, mais le magistrat l'a trouvée coupable de fraude. Il l'a condamnée à la prison, la sentence comptant à partir de son arrestation. Sa détention préventive a été jugée suffisante. La prévenue est restée environ trois heures en cellule.

Me Coffin, voyant la femme sans avocat, a généreusement défendu l'accusée.

Enfant noyé

Québec, 28. — (D.N.C.) — Rodolphe Gaudet, âgé de 14 ans, fils de M. Henri Gaudet de Saint-Césaire de Nicolet s'est noyé dans la rivière Blanche, en revenant de chez un voisin, M. Parenteau. Le jeune Gaudet était monté dans une petite embarcation; un de ses jeunes frères refusa heureusement de l'accompagner. A peine la chaloupe fut-elle délestée que poussée par un fort courant occasionné par les abondantes pluies de ces jours derniers, elle chavira et son occupant fut emporté par le courant. Les efforts pour repêcher le cadavre n'ont donné aucun résultat.

Pas avant

Paris, 28. — (S.P.A.) — M. Millerand a déclaré à la Chambre des députés que le conseil suprême avait décidé que les villes de Francfort et de Darmstadt ne seraient pas autorisées à former des commissions alliées. Il a ajouté que la preuve que l'excédent du nombre de soldats français n'est pas la cause de la paix se sera retirée.

Le Canada à Washington

New-York, 28. — (S.P.A.) — Sous le titre "Un ministre canadien à Washington", le "New-York Times" écrit ce matin :

"Depuis une trentaine d'années le Canada quoiqu'il n'eût pas d'ambassadeurs dans les grandes capitales, a négocié des traités de commerce. Il a un département des Affaires étrangères par lequel il communique avec Londres, avec les consuls étrangers accrédités au Canada et avec l'ambassadeur anglais à Washington."

Le "New-York Times" termine son article en disant : "Le Canada durant la guerre, était représenté à Washington par une mission canadienne de la guerre. Les relations canadiennes avec les Etats-Unis sont si nombreuses et si importantes qu'il vaut mieux les régler d'une autre manière que par l'intermédiaire du ministère des colonies à Londres."

La navigation

Le posage des bouées sera bientôt terminé. Le chenal nord, communément connu sous le nom de chenal de Lavaltrie, est maintenant ouvert à la navigation. Toutes les bouées sont posées, excepté celles qui jalonnent le chenal près des quais Racine et de l'Imperial Oil Co. Sur le lac Saint-Louis, on n'a pas encore posé les bouées à gaz, à cause de la glace qui se trouve au sud du canal Soulanges. Des bouées en fer remplaceront pour le moment les bouées à gaz.

De Québec à Montréal aujourd'hui, la pluie est générale. Le "Frontenac" a quitté Cap St-Michel à 9 h. 50 ce matin. Le "Canadian Planter" était devant Sorel à 9 h. 45 ce matin. Le "Saguenay" est arrivé à Sorel à 9 h. 30 ce matin. Il sera à Montréal ce soir.

La France emprunte vingt millions au Canada

Québec, 28 (D. N. C.). — La ville de Paris vient de contracter au Canada auprès de la Corporation des Obligations Municipales, la Banque Nationale et la Banque Provinciale, un emprunt de 20 millions. Un cahier de charges reçu ce matin par la Corporation des Obligations Municipales confirme la transaction. L'emprunt sera dépensé au Canada pour l'achat de produits alimentaires.

La police recherche les individus qui ont pénétré durant la nuit d'hier dans la pharmacie Arthur Doray, angle des rues Saint-Denis et Bélanger. Les voleurs ont brisé la grande glace et ont pillé la boîte du téléphone public qui contenait \$10.

LE FUNICULAIRE EST DISPARU

LA CIE ENGINEERING SERVICE EST CHARGÉE D'ENLEVER LES MATÉRIAUX ET DE DÉBLAYER LE TERRAIN — LE TRAMWAY IRA SUR LE MONT-ROYAL L'AN PROCHAIN — DIVERS.

Le funiculaire de la montagne est maintenant chose du passé; avec lui disparaît l'un des moyens les plus populaires pour atteindre le sommet du Mont-Royal. Et les autorités déclarent qu'il ne sera point remplacé, mais que nous aurons dans un avenir rapproché une voie de tramway subsidiaire, laquelle amènera les citoyens sur la montagne, et cela gratuitement.

Depuis trois semaines, la Cie du Funiculaire Mont-Royal, en liquidation, procède à la démolition des voies qu'elle avait établies depuis au delà de vingt-cinq années; il ne reste plus à l'heure actuelle que les piliers. La Cie Engineering Service a fait l'acquisition de tout le matériel, après avoir obtenu le consentement de la ville, le plus fort créancier de la compagnie en banqueroute, moyennant une garantie de \$2,000, elle fera transporter tous les matériaux hors de la montagne et s'engage à déblayer le terrain.

Les ingénieurs de la ville et les experts de la Compagnie des Tramways ont examiné avec grand soin le parcours projeté de la voie de tramway. Les travaux d'arpentage et de mesure des niveaux se poursuivent maintenant, puisque l'on considère les travaux de construction de la voie ne pourront commencer avant le milieu de l'été, malgré toute la célérité que la compagnie puisse mettre à préparer le terrain.

Les tramways commenceront donc à circuler dans la montagne au printemps de 1921, et les citoyens pourront y monter sans frais supplémentaires, d'après les déclarations des ingénieurs.

Il n'est plus question d'établir un nouveau funiculaire.

LES BONS DU TRESOR

La commission autorise l'émission de bons du trésor pour la somme de \$500,000 en faveur de la Banque d'Hochebourg, bons payables sur demande, datés du 26 avril, avec intérêt de 5-12 pour cent. Également, elle permet une autre émission de \$250,000 en faveur de la Banque de Montréal; les bons sont datés du 26 avril et portent intérêt de 5-12 pour cent.

Ces sommes serviront au fonds de roulement de la ville.

TROIS NOUVEAUX EGOUTS

Les commissaires ont reçu de nombreuses soumissions pour la construction de trois égouts : l'un sur l'avenue Cavendish, les soumissionnaires variant de \$19,018-50 à \$28,822-50 ; un autre sur la rue Saint-Zotique, de \$1,888 à \$2,260 ; et le troisième sur la rue Apple, pour la somme de \$1,732-50 à \$2,440.

DIVERS

— Le maire a prié M. Décaré de signer à sa place les bons du trésor pour la somme de \$3,000,000, dont l'émission vient d'être autorisée; il allègue la mauvaise santé, le personnel de la Compagnie du Pacifique Canadien érigeait sept nouvelles usines pour la fabrication de locomotives et de wagons, sur le terrain des usines Angus.

— La ville a payé aux experts Young la somme de \$450 pour les services professionnels qu'ils ont rendus durant le mois de février.

— Les agents de police distribuent des circulaires et des avis, annonçant la mise en vigueur du règlement de la circulation, samedi.

— La ville a remis à M. Joseph Tremblay, ancien chef de la brigade de des incendies, une police acquittée de \$1,000, payable à sa mort, à ses héritiers.

— M. F. V. Dowd est nommé surintendant-adjoint du service des égouts, au salaire de \$1,860; M. H. H. Dansereau devient secrétaire du service des travaux publics, au salaire initial de \$1,700 par année.

— La commission accepte la démission de M. A. Laplante, commis au magasin municipal, celle de M. D. A. Lapointe, caissier au service des privilèges et des permis, et celle du docteur J. H. William, inspecteur des écoles.

— L'Association Athlétique Champêtre de Maisonneuve est constituée en corporation, selon les statuts municipaux.

Pour rétablir l'équilibre

Paris, 28. — (S.P.A.) — Le gouvernement français vient de publier un décret dans lequel il défend l'importation de certaines marchandises. La raison de cette prohibition, est que les importations en France ont atteint la somme de 30,000,000,000 de francs durant l'année 1919, tandis que les exportations ne s'élevaient qu'à une somme de 8,000,000,000 de francs.

Entre souverains

Séville, Espagne, 28. — (S.P.A.) — Le roi Alphonse d'Espagne a voulu communiquer par téléphone sans fil avec le roi George d'Angleterre, mais le téléphone n'a pu fonctionner. L'expérience a été faite à bord du yacht "Electra".

Les fruits de la Jamaïque

Kingston, Jamaïque, 28. — (S.P.A.) — Le gouvernement de la Jamaïque présente un bill dont le but est de défendre l'exportation des fruits et légumes. On a constaté qu'on exportait en quantité des fruits, les bananes par exemple, qui n'étaient pas encore mûrs.

UNE CIRCULAIRE DE M. DELAGE

DES REMARQUES BIEN A PROPOS AU SUJET DU SALAIRE DES INSTITUTEURS.

Québec, 28. — Dans une récente circulaire aux commissaires et aux syndics des écoles catholiques de la province, M. Cyrille Delage, surintendant de l'instruction publique, appuie sur l'importance des traitements du personnel enseignant.

"Par la voie de l'Enseignement primaire, écrit-il, je vous ai déjà fait connaître les modifications apportées aux chiffres des minimums des traitements des instituteurs. Lors de la dernière session de la Législature, il a été statué qu'à l'avenir seules les commissions scolaires en dehors des villes qui paieraient au moins \$250 par année à toutes leurs institutrices (sous-maîtresses comprises) recevront les quatre primes; celles qui paieront au moins \$225, auront droit à trois primes; celles qui paieront \$200, auront droit à deux primes, et celles qui paieront \$175, auront droit à une prime seulement.

"Et \$250, ce n'est encore qu'un minimum. L'élévation du coût de la vie ne permet plus d'offrir des salaires de famine, et la cause de l'éducation mérite que les commissions scolaires rompent avec la routine et paient désormais des traitements convenables à ceux et celles qui se dévouent avec compétence à l'éducation de la jeunesse.

"Pour assurer les services d'institutrices compétentes à la campagne, et garder de telles institutrices dans l'enseignement, les commissions scolaires doivent payer maintenant \$300, comme salaire initial, sans quoi le recrutement de bonnes institutrices deviendra difficile.

"Il en est de même des instituteurs. Plus que jamais, la nécessité d'écoles de garçons bien dirigées se fait sentir. L'agriculture réclame la jeunesse rurale, mais cette jeunesse doit être instruite suffisamment pour pouvoir jouer un rôle utile et efficace au sein de nos belles campagnes. Pour former une telle génération, progressive en même temps que fidèle aux traditions, il faut de bonnes écoles de garçons dans toutes les municipalités importantes. Et pour avoir de telles écoles, il faut les confier à de bons maîtres, qu'il n'est que juste de bien payer.

"Les religieux et les religieux enseignants ont droit aussi à notre reconnaissance, MM. les commissaires et MM. les syndics. Les congrégations, comme les individus, subissent l'augmentation du coût de la vie. Elles ont, de plus, à soutenir à leurs propres frais des maisons de formation et des hospices pour les vieux maîtres et les malades.

"Les écoles qui coûtent le moins cher, ce sont celles que l'on confie à des maîtres compétents mais bien payés.

M. Delage parle ensuite de l'assistance aux écoles. "Ne ménagez, dit-il, aux commissaires, aucune occasion pour encourager les élèves de vos municipalités scolaires respectives à fréquenter régulièrement l'école et aussi longtemps que possible. A cette fin, offrez et donnez chaque année de belles et généreuses récompenses à tous les élèves qui ne manquent pas plus de cinq ou six jours durant toute l'année scolaire; un prix spécial étant accordé à ceux qui n'ont eu qu'une ou deux journées d'absence dans toute l'année scolaire.

"Attirez l'intérêt du personnel enseignant à la fréquentation scolaire, accordez à chaque titulaire de classe, une prime en argent, déterminée par la présence en classe de chaque élève; le montant de la prime devant être en raison inverse des absences.

"Encouragez aussi les travaux des maîtres et des élèves par des visites aux classes faites avec bienveillance."

Un récent amendement aux statuts provinciaux ordonne aux commissaires de faire le recensement des enfants de la municipalité, d'après les prescriptions suivantes :

"276b. Les commissaires et les syndics d'écoles peuvent charger toute personne, autre que le secrétaire-trésorier, de faire le recensement annuel des enfants de la municipalité scolaire et pourvoir à sa rémunération. Cette personne exerce alors les mêmes pouvoirs et est soumise aux mêmes obligations que le secrétaire-trésorier pour les fins de ce recensement, et tel recensement a les mêmes valeurs, force et effet que celui fait par le secrétaire-trésorier."

M. Delage termine sa circulaire par des conseils appropriés sur la propriété des maisons d'école et de leurs dépendances, et le soin tout particulier à leur donner.

National Real Estate Investment Co. contre Smart. Jugement sur action principal maintenu.

Smart contre Guimond. Jugement confirmé.

Lamarche et al. contre Can. North. Mutual Land Co. contre Groulx. Il s'agissait, dans cette cause, de la détermination des degrés d'une substitution. La Cour de révision a décidé qu'il y avait deux degrés à cette substitution outre le substitué lui-même, et a, en conséquence, infirmé le jugement avec dépens.

Delage contre Vipond. Jugement confirmé.

Lapointe contre Pyke. Le demandeur réclamait \$125, prix d'un moteur à gazoline. Il alléguait que, lorsqu'il avait voulu s'en servir, le moteur avait pas donné satisfaction. La Cour, après examen, a trouvé que le demandeur avait reçu le moteur en bon ordre. En conséquence, la Cour de révision a maintenu le jugement de première instance.

Chez les manufacturiers

La section montréalaise de l'Association des manufacturiers canadiens a donné un dîner, hier, à l'hôtel Windsor, en l'honneur du maire de Medicine Hat, M. M. A. Brown. M. Brown, était à Montréal avec un certain nombre de ses concitoyens dans le but d'intéresser les manufacturiers et les industriels canadiens au développement de l'Ouest canadien. Il a perçu des fonds pour aider les colonies à s'établir dans l'Ouest. Il a approché onze citoyens de Montréal, et tous ont fourni \$10,000, chacun pour cette œuvre, ce qui fait déjà un total de \$110,000. Tous les orateurs ont parlé à ce dîner ont assuré les "westerners" que le mouvement en faveur de l'Ouest canadien allait être encouragé par les Canadiens de l'Est.

LA RÉVISION SE PRONONCE

LES JUGES DEMERS, PANNETON ET DELORMIER RENDENT UN GRAND NOMBRE DE JUGEMENTS IMPORTANTS. — LES DECISIONS DE LA COUR SUPÉRIEURE SONT PRESQUE TOUTES CONFIRMÉES.

La cour de révision, composée des juges Demers, Panneton et Delormier, a rendu jugement, ce matin, à 10 h. 30, dans les causes suivantes :

Couture contre Traders Company. Jugement infirmé. L'inscription du demandeur est rejetée et la motion du défendeur pour rejeter l'inscription est accordée.

Owen Sound Wire Fence Co., contre Dubuc. Opposition maintenue pour argent payé, sans frais en cour supérieure; dépens à la charge de la demanderesse en cour de révision.

Shinnick contre Rochon. Jugement confirmé.

Turgeon contre Demers et al. Dans cette cause, il s'agissait du paiement des frais d'un procès. La Cour supérieure avait condamné le demandeur à payer tous les frais au mis-en-cause. La Cour de révision a infirmé ce jugement et condamné le demandeur à ne payer que la moitié des frais au mis-en-cause Maillet.

Turgeon contre Maillet et al. Jugement confirmé.

Rousseau contre Guertin. Jugement confirmé.

Lessard contre Whitehead. Jugement confirmé.

Saint-Sauveur contre Gatien. Jugement confirmé.

Conley contre James et Lovell. Jugement confirmé.

Eastern Townships Lumber Co. contre Finch Pruyn. Jugement confirmé.

Mitchell contre Lafrance. Jugement confirmé.

Poirier contre Coupal. Jugement confirmé.

Poirier contre Laramée. Jugement confirmé.

Proulx contre Paiment. Jugement confirmé.

Gauthier contre Gaudette. Jugement confirmé.

Canuel contre Burelle. Jugement confirmé.

Duquette contre Tanguay et al. Jugement confirmé.

Provencal contre Shulman et al. Jugement confirmé.

Christensen contre Colby. Jugement confirmé.

Rouleau contre Corbeil. Jugement confirmé.

Cartier contre la Corporation de Clumby. Jugement infirmé.

Prévost contre Bilodeau. Jugement confirmé.

Ibbotson contre l'Autorité, ltée, et Maillet. Jugement maintenu.

Borduas contre Richard. Jugement confirmé.

Tommila contre Degroce. Jugement confirmé.

Cousineau contre Brossard et C. W. Lindsay. Jugement confirmé.

Sénécal contre Cour du recorder. Sénécal, qui est latier, avait été arrêté et condamné par la Cour du recorder pour avoir vendu du mauvais lait, en contravention avec les règlements municipaux. Sénécal avait pris un bref de prohibition, prétendant que la Cour du recorder n'avait pas juridiction dans cette cause, parce que les règlements passés par la cité de Montréal avaient été abrogés par la loi fédérale sur la police des aliments falsifiés, et par la loi provinciale du Bureau de Santé. La Cour de révision a déclaré que la cité avait juridiction pour édicter ces règlements et que la loi fédérale ne s'appliquait pas aux dispositions de la loi locale. De plus, la procédure à suivre était le bref de certiorari et non pas le bref de prohibition. Jugement confirmé.

Jean contre Dickson. Il s'agissait d'un accident arrivé au défendeur alors qu'il travaillait au déchargement d'un camion dans une glacière. La cour de première instance avait soutenu qu'il y avait faute contributive.

La cour de révision a maintenu ce jugement.

Lavergne contre Duplessis et al., et la Corporation des huissiers de Montréal. La corporation des huissiers est-elle responsable envers une partie qui a employé un huissier, des dommages causés par la faute de ce dernier, et à quel moment commence la prescription de six mois dans ce cas. La cour de révision a maintenu le jugement de première instance, qui avait décidé que la prescription datait non pas de la date de la nomination de l'huissier, mais du moment de la constatation des dommages causés, parce que les effets qui devaient être produits ne l'avaient pu être par suite de la négligence de l'huissier.

Fernet contre paroisse de Sainte-Genève de Berthier. Jugement confirmé; pas de frais de factum pour le demandeur.

National Real Estate Investment Co. contre Smart. Jugement sur action principal maintenu.

Smart contre Guimond. Jugement confirmé.

Lamarche et al. contre Can. North. Mutual Land Co. contre Groulx. Il s'agissait, dans cette cause, de la détermination des degrés d'une substitution. La Cour de révision a décidé qu'il y avait deux degrés à cette substitution outre le substitué lui-même, et a, en conséquence, infirmé le jugement avec dépens.

Delage contre Vipond. Jugement confirmé.

Lapointe contre Pyke. Le demandeur réclamait \$125, prix d'un moteur à gazoline. Il alléguait que, lorsqu'il avait voulu s'en servir, le moteur avait pas donné satisfaction. La Cour, après examen, a trouvé que le demandeur avait reçu le moteur en bon ordre. En conséquence, la Cour de révision a maintenu le jugement de première instance.

La section montréalaise de l'Association des manufacturiers canadiens a donné un dîner, hier, à l'hôtel Windsor, en l'honneur du maire de Medicine Hat, M. M. A. Brown. M. Brown, était à Montréal avec un certain nombre de ses concitoyens dans le but d'intéresser les manufacturiers et les industriels canadiens au développement de l'Ouest canadien. Il a perçu des fonds pour aider les colonies à s'établir dans l'Ouest. Il a approché onze citoyens de Montréal, et tous ont fourni \$10,000, chacun pour cette œuvre, ce qui fait déjà un total de \$110,000. Tous les orateurs ont parlé à ce dîner ont assuré les "westerners" que le mouvement en faveur de l'Ouest canadien allait être encouragé par les Canadiens de l'Est.

ON SE RÉVEILLE À LA DERNIÈRE HEURE

LES DIRECTEURS DE LA "TENANTS PROTECTION ASSOCIATION" VONT SE PRÉSENTER AUPRES DE M. DÉCARÉ. — UNE CRISE DU LOGEMENT.

Les membres de la "Tenants Protection Association" feront une démarche, demain, auprès de M. Décaré, au sujet de la rareté des logements. M. John McNaughton, président, sera le porte-parole de la délégation.

On se plaint du manque de logements à des prix convenables; seuls les logements dépendent des maisons à des prix raisonnables. M. McNaughton prétend qu'un millier de locataires, chassés des maisons par la hausse exorbitante des loyers, vont se trouver sur le pavé, samedi prochain.

En face de cet état de choses, que peuvent faire les autorités municipales? La Ligue veut résoudre le problème en leur offrant des suggestions. Elles vont arriver à la dernière heure, après que la commission des loyers créée par M. Décaré en février dernier, a passé trois longs mois à se croiser les bras; il est trop probable qu'il est trop tard pour agir efficacement.

M. McNaughton prie la Ligue des locataires (section française) de se joindre au mouvement de protestation, demain, et de venir en nombre auprès des commissaires.

Le bureau de direction de l'association se compose de MM. John McNaughton, président, J. W. Adams et Frank J. Burns, vice-présidents, George Fletcher, trésorier, et William Duff, secrétaire.

Acte de courage d'un prêtre

Saint-Maxime de Scott, 28. — (D.N.C.) — Hier matin un sauvetage émuant a été opéré par M. l'abbé Emile Bernard, curé de Saint-Maxime de Scott. Dans la matinée hier, une femme du village tomba à l'eau. Comme à cette époque de l'année, les eaux de la Chaudière sont très hautes et que le courant est rapide, cette femme se trouvait en grand danger de se noyer. Les personnes qui eurent connaissance de ce fait donnèrent l'alarme et appelèrent au secours. M. l'abbé Emile Bernard, curé, qui passait à ce moment-là sur le chemin, entendit ces appels se rendit immédiatement sur les lieux. Constatant le danger que courait cette femme, il s'élança immédiatement à sa rescousse, se lança à l'eau, et nageant vigoureusement il parvint à rejoindre la malheureuse, que le courant emportait déjà. Il parvint à la ramener saine et sauve sur le rivage d'où on la transporta chez elle.

L'unification des lois du travail

Ottawa, 28. — (S.P.C.) — La commission royale chargée d'unifier les lois touchant le travail a discuté hier la question de la loi des différends industriels. Ont pris la parole sur ce sujet : le ministre du Travail, M. Gideon Robertson; M. Tom Moore, président du congrès des métiers et du travail et M. J. G. Merrick, représentant l'Association des manufacturiers canadiens.

M. Robertson a dit que le gouvernement fédéral ne voulait pas adopter de législation ouvrière avant que toutes les parties intéressées aient manifesté leur opinion et soient tombés d'accord.

Le chapitre dixième et les suivants ont trait à la régie interne de l'Association. Pour être admis membre actif de l'Association, il faut être employé de la Banque d'Épargne et catholique romain pratiquant. Cependant, si, parmi le personnel de la Banque, il se trouve des employés appartenant à une église étrangère, ils peuvent être élus membres actifs par l'assemblée générale. Sont désignés comme employés ceux qui travaillent d'une manière permanente dans les livres de la Banque, dans quelque département que ce soit du Bureau principal ou des succursales.

Le gérant général, son assistant et l'inspecteur ne peuvent faire partie de l'Association comme membres actifs, mais peuvent être élus membres honoraires.

Au chapitre huitième, il est dit qu'au décès d'un des membres, un collecteur sera faite

UN REMÈDE POUR
LE FOIE

Les dérangements du foie sont souvent causés par des aliments mal digérés qui surchargent les organes destinés à éliminer les résidus qui s'y forment. Aidez votre estomac à bien digérer sa nourriture en prenant 15 à 30 gouttes de l'Extrait de Racine connu sous le nom de *Sirap Carati* de la Mère Ségel et bientôt vous ne souffrirez plus. Procurez-vous l'original.

Qui ? la Constipation se guérit facilement
avec l'Eau Purgative

"RIGA"

C'est le laxatif de famille par excellence, car il agit gentiment sans causer ni nausées, ni crampes, ni coliques.

SOCIÉTÉ DES EAUX PURGATIVES RIGA, 40, rue Floude, Montréal.

N.B. — Cartes à découper pour échantillon (taille) gratis sur demande.

LES TORTURES
DU RHUMATISME

ont pris fin heureusement quand il a commencé à faire usage de "Fruit-a-tives".

3 rue Ottawa, Hull, P.Q.
"Pendant un an, je souffrais de rhumatisme, au point d'être obligé de garder le lit cinq mois. J'essayai toutes sortes de remèdes sans obtenir de soulagement et crus que je ne pourrais plus marcher.
Un jour que j'étais allé, je lus une annonce de "Fruit-a-tives", le grand remède fait de fruit, et cela me sembla précisément ce qu'il me fallait. Je décidai donc d'en faire l'essai.
La première boîte me soulagea, et je pris les pastilles régulièrement jusqu'à ce que toute trace de rhumatisme fût disparue."

LORENZO LEDUC.

50 s. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25 s. Chez tous les marchands ou envoyé franco par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

FAITS DIVERS

UNE ERREUR INCROYABLE

UN HOMME ALEX APPLEWEIGHT INJUSTEMENT SOUPÇONNÉ D'ÊTRE EN ANGLETERRE. IL EST CONDAMNÉ DEVANT NOS COURS, ALORS QUE LE PLAIGNANT RECONNAÎT SON INNOCENCE — UN CONDUCTEUR QUI A FAIT SON DEVOIR.

La justice coûte cher. Cette vérité est spécialement démontrée par le fait suivant. L'automne dernier, un marchand s'est plaint d'un vol considérable de fourrages et il a logé une plainte à la sûreté. Il a soupçonné, sans trop savoir pourquoi, un nommé Alex Appleweight, qui venait de s'embarquer pour l'Angleterre. On a donc émis un mandat de recherche et M. Desjardins a été chargé d'aller chercher l'accusé outre-mer. Des complications ont fait durer le voyage de l'assistant du grand connétable près de trois mois, mais il avait son homme. Il y a quelques semaines, il est revenu et l'accusé a comparu. Soudain, le plaignant s'est aperçu qu'il avait fait erreur; les marchandises ont été retrouvées. Il a demandé, hier, au magistrat Lantôt de retirer sa plainte contre Appleweight. Celui-ci a été libéré. Cette cause, qui a coûté des milliers de dollars à la Couronne, aurait pu être conduite avec un peu plus de prudence. C'est la conclusion qui s'impose.

LE PRÉVENU A AGI SAGEMENT

Le magistrat Lantôt a renvoyé, hier, une plainte portée contre un vieux employé de la compagnie des tramways, accusé de vol de fait sur trois voyageurs. L'accusé Desjardins, est âgé de 63 ans et trois gars d'or sur la manche de son habit indiquent qu'il a été un loyal employé pendant vingt ans. Un voyageur s'est plaint d'avoir été frappé avec une barre de fer par le conducteur. Voici les faits racontés par l'accusé: Dans un tramway, circuit Papineau, trois individus sont montés et l'un d'eux, passablement ivre, s'est appuyé la tête sur l'épaule d'une femme. Cette dernière s'est plainte au conducteur qui a demandé au voyageur fatigué d'asseoir sur un autre siège. Celui-ci, au lieu d'obéir, a bondi sur le conducteur avec ces deux copains. Desjardins s'est alors défendu au moyen de la barre qui sert à changer les aiguilles des rails. Après ce témoignage, le magistrat a déclaré que le conducteur avait agi de son droit et il a renvoyé la plainte.

TROUVE MORT

On a trouvé sur les rails du Grand-Tronc, dans la paroisse de Vaudreuil, à deux milles et demi de la gare, la traversée connue sous le nom de Petite-Côte, le cadavre d'un nommé James Brown, vétérinaire, domicilié 1265, avenue de l'Hôtel-de-Ville. C'est le Dr Joseph Thauvette qui a trouvé le cadavre en revenant de chez un malade, vers huit heures et demie, hier soir. Un court examen lui a révélé que la victime avait succombé à une fracture du crâne. La mort était récente; le corps était encore chaud. Le Dr Thauvette a averti les autorités du Grand-Tronc et le coronar MacMahon. On présume que James Brown a été ou frappé par l'express d'Ottawa, qui passe à Vaudreuil à huit heures dix-neuf, ou encore qu'il est tombé en bas du train. Les autorités du Grand-Tronc ne savent rien de l'accident. On affirme que, si Brown avait été frappé, l'ingénieur aurait fait un rapport. On croit plus probable que le vétérinaire soit tombé en bas du train car son paletot était déchiré. Cependant le cadavre n'est aucunement mutilé.

ENQUÊTES SUR LES INCENDIES

Toutes les enquêtes faites hier par le commissaire des incendies n'ont donné aucun résultat, excepté dans un cas. Les témoignages ont révélé que des garçons jouaient avec une lanterne magique dans le garage de Mme J. Thivne, 152, Plymouth Grove, le 20 dernier. On présume qu'une imprudence a mis le feu au garage.

Les rats auraient causé l'incendie qui a éclaté au No 18, rue Champlain, les 22 et 24 avril dernier. Rien de sérieux n'a été révélé dans le cas de la *New England Sausage Company*, 2 et 4, rue Rally.

VICTIME DE SON ENTHOUSIASME

Elphège Paquette, président de la garde Dillard Des Ormeaux, accusé d'avoir détourné à son usage le montant des souscriptions pour l'achat d'un drapeau, a été acquitté hier par le juge Décarie. Plein d'enthousiasme pour la cause, il a, selon son témoignage, exagéré les sommes

qu'il avait fait souscrire pour stimuler ses compagnons. Quand il lui a fallu rendre compte, les chiffres réels étaient plus bas que ceux annoncés dans ses discours et on l'a fait arrêter, croyant à un détournement. L'enthousiasme peut conduire on ne sait où.

AMENDES LÉGERES

Le magistrat MacMahon siégeait, hier, à Westmount. Antoine Desnoyers, qui était en charge d'une voiture et en état d'ivresse, a été condamné à \$10 d'amende; John Sadford, Henry Gaderon, Joseph Giroux, Ernest Chabot ont été condamnés à \$5 pour ivresse, ou à 15 jours de prison; Isaac Goslervatz, régentier sans permis, devra payer \$2; William Suhner, pour avoir dormi dans une auto, rue Sherbrooke ouest, devra payer \$5 ou passer 15 jours à l'ombre.

JAMBE ET CRANE FRACTURES.

Un ouvrier du nom de George Cook, 54 ans, 12, rue Cadillac, s'est fracturé le crâne et la jambe droite en tombant dans le fond de cale d'un navire en construction à la Canadian Vickers, Maisonneuve. Les médecins de l'hôpital Général ont déclaré son état précaire. La victime travaillait sur le navire en construction.

PLUSIEURS COTES BRISÉES

Joseph Gravel, 46 ans, 582e, rue Iberville, s'est brisé plusieurs côtes en tombant en bas d'un échafaudage. Il a été transporté à l'hôpital Général. Gravel travaillait à l'édifice en construction de l'*Ekers Brewery*, rue Saint-Laurent.

UN INCENDIE A VERDUN

Un incendie a éclaté hier soir, à Verdun, dans une forge. On croit qu'il est dû à un foyer surchauffé. Les flammes avaient fait des progrès quand les pompiers sont arrivés, mais les dommages affectent une boutique seulement et les assurances couvrent les pertes.

MORT NATURELLE

Le coronar a rendu un verdict de mort naturelle dans le cas d'Almé Pitt, 245, rue Hogan. On l'a trouvé mort dans son lit.

LES PERMIS D'HOTELS

La commission des permis composée des juges Choquet et Bazin et du Dr Finnie a siégé hier. Neuf permis ont été retirés et neuf autres ont été accordés. De plus, quatre requêtes pour conserver les permis actuellement en vigueur ont été accordées. Voici les noms de ceux qui se sont vu enlever leurs permis:

W. Girard, 373, rue Notre-Dame ouest.

Grand Union Hotel, 350, rue Notre-Dame ouest.

Pacific Hotel, 148, rue Saint-Antoine.

J.-S. Séguin, 49, square Chaboillez.

Mme W. Roy, 25, Place Jacques-Cartier.

Turf House, 542, rue Saint-Jacques.

Corona Hotel, 466, rue Guy.

St. Denis House, 585, rue Saint-Jacques.

Pigeon et Frères, 2115, rue Papineau.

Voici les noms des neuf nouveaux permis accordés hier:

Amédée White, 18, square Chaboillez.

Alex. Larose, 160, rue Craig ouest.

Bellevue Café, 58, rue Metcalfe.

Montreal House, 95, rue des Communions.

A.-E. Gervais, hôtel Riendeau, 58, Place Jacques-Cartier.

Joseph Millard, 801, rue Sainte-Catherine est.

Alex. Julien, 2108, rue Ontario est.

Damien Amont, 641, rue Ontario, Maisonneuve.

Damase Benoit, 2035, rue Saint-Laurent.

Les quatre permis renouvelés sont les suivants:

A. Desrocheillers, 360, rue Ontario est.

Ed. Sims, 25, rue Notre-Dame ouest.

Krausman's Hotel, 80, rue Saint-Jacques.

Prince Hotel, angle des rues Rivière et Saint-Antoine.

Chemin de fer National du Canada

CHANGEMENT DANS L'HORAIRE DES TRAINS DES VOYAGEURS, EN VIGUEUR LE DIMANCHE, 2 MAI 1920.

Le chemin de fer National du Canada annonce un changement Canada annonce un changement. Le 2 mai 1920 à l'heure des trains de voyageurs. Les agents de billets ont obtenu tous les détails de ce changement et sont en mesure d'en informer d'avance le public. On pourra se procurer bientôt des horaires indiquant le nouveau service. Les changements, importants, ont été effectués par suite de l'avance de l'heure qui a été décidée en vue de l'économie de la lumière à Montréal et ailleurs. Les voyageurs feraient donc bien de consulter l'agent du chemin de fer National au Canada le plus rapproché de chez eux, et d'en obtenir les dernières nouvelles.

Tous les trains circuleront d'après le temps officiel qui a une avance d'une heure sur le temps de l'épargne de la lumière. (rév.)

La question du cinéma

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE A LA SALLE GARNEAU

Demain soir, salle Garneau, rue Visitation, aura lieu une grande réunion publique où l'on discutera la situation actuelle du cinéma à Montréal.

On compte, entre autre, sur des discours de MM. Euclide Lafontaine, avocat, qui vient de publier une brochure sur cette question, d'après une récente enquête; Arthur Laramee, avocat, et L.-P. Deslongchamps.

Entrée libre.

AU BON MARCHÉ

Nouvelles et Élégantes Robes d'Été



Ces magnifiques robes sont en marquisette fleurie, mousseline, voile, guingan ou zéphir, dans les nuances de : bleu, bleu ciel, rose, ainsi qu'avec dessins floraux, mélangés de plusieurs teintes. Plusieurs de ces robes sont des créations américaines. Grande variété de styles. Collet et devant en dentelle, marquisette ou mousseline. Manches cloches. Nouvelles draperies sur les hanches. Quelques jolis modèles "Boléro". Toutes les grandeurs. Prix variant de

10.98 12.98 13.98 15.98
à 32.50

Haute Nouveauté dans les Middies

Très jolis middies en duck blanc et de couleur, d'autres en piqué. Grande variété de modèles. Collet et poignets de couleur différente. Quelques-uns avec boutonnières et boutons, d'autres du style "Admiral" avec collet rond brodé et cravate.

Grandeurs de 36 à 40, pour dames, et grandeurs pour jeunes filles de 16 à 20 2.50 à 5.25 ans. Prix variant de

Jupes de Sport et Jupes de Toilette



Elles sont en tricot, en toile, en tulle, en satin, en taffetas, en viyella ou tweeds écossais. Les jupes en tweed écossais sont importées directement de Glasgow. Elles représentent des effets de couleurs hardies mais de bon goût. Les jupes en flanelle viyella sont idéales pour les sports. Elles présentent de jolis effets à rayures ou combinaisons de couleurs. Prix variés :

17.50 19.98 22.50 et 25.00

La Mante est l'article qui doit accompagner la robe d'été

Il vient de nous arriver une belle collection de ces manties en serge, avec plis accordéon. Elles sont agrémentées d'une magnifique colerette faite de satin de belle qualité. Garniture de six rangs de soutache et autres ornements très distingués. Nous avons ces manties en bleu-marine et noir. Prix 36.50 spécial, chacune.

Au Comptoir des Bas pour Dames

Bas en fil noir, unis, pieds sans couture. Toutes les pointures pour dames. Prix spécial, la paire. .47

Bas en coton noir, à côtes. Bas solides et durables. Toutes les pointures pour garçonnets. Prix spécial, la paire. .60

Bas en cachemire laine et coton, tan. Pieds sans couture. Pointures de 4 1/2 et 6 1/2. Prix spécial, la paire. .19

Chemisettes
en fil de couleur claire, pour garçons de 8 à 16 ans. Double empiècement. Collet attaché. Poignets ouverts. Prix spécial, chacune 1.50

Sous-Vêtements
en mérinos. Pesant de 24 à 32. Prix spécial, le morceau. .85

LETENDRE Limitée
625 Ste-Catherine Est, angle Montcalm

CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

ARCHITECTE

ALCIDE CHASSE
ARCHITECTE
72 EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

J. Albert La Rue
ARCHITECTE
MONTREAL 74 St-Jacques
250 Grande Allée
Tél. M. 1547.

ARPENTEURS-INGENIEURS

Vincent, Girouard & Vincent
Ingénieurs civils, arpenteurs, architectes.
78 SAINT-GABRIEL, MONTREAL.
Tél. Main 1168.

ASSURANCES ET VITRES

Établi en 1885

ISIDORE CRÉPEAU

Assureur contre l'incendie,
Accidents, Glaces, Automobiles, etc.

1410 Blvd St-Laurent

Bâtisse Isidore Crépeau

Agent spécial :

Atlas Assurance Company

Limited

Directeur-Gérant :

Commercial Plate Glass

Assurance Company

Président :

La Cie CERAMO-VITRAIL Inc.

Fabrication des Verrières et Miroirs

Phones : St-Louis 6401-6402.

Les Membres du Clergé sont cordialement invités à correspondre avec nous.

ASSURANCES

NORMANDIN & DESROSIERS

Courtières en Assurances
235 RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 3983. Montréal.

AVOCATS

Pariseau, Archambault & Bruchési

AVOCATS

Immeuble de la Banque d'Épargne, 180

rue Saint-Jacques. Tél. 4571-4572.

Charles-A. Pariseau, C.R., J. Herman

Archambault, C. Bruchési, C. Bruchési,

Conseil : J. A. Archambault, C.R., ex-

avocat de la cité de Montréal.

ARCHAMBAULT & MARCOTTE

AVOCATS

30 rue St-Jacques. Tél. Main 3761-3764.

Joseph Archambault, C.R., M.P.

Emile Marcotte, L.L.

Bureau du soir, tél. West. 4498.

L'atelier postal 358. — Adresse télégraphique :

"Nahac, Montréal".

Tél. Main 1236-1237. Code : Labor West. Un

C. H. CAHAN, C.R.

Avocat et Procureur

Railway Transportation — Rue St-Jacques

Roland Maillet

AVOCAT ET PROCUREUR

162 rue St-Denis. Tél. Est 893.

MAURICE DUGAS, LL. L.

AVOCAT

189 RUE ST-JACQUES, CH. 46.

Étude légale : Elliott et David.

Main 1235

Arthur LALONDE

AVOCAT, PROCUREUR, ETC.

Étude : Brossard, Forest, Lalonde et Coffin.

Édifice du Crédit Foncier, Montréal.

Résidence, téléphone Est 2281.

Tél. Main 3215. — Édifice Montreal

Trust, 11 Place d'Armes, Montréal.

Lamothe, Gadbois, Nantel & Charbonneau,

AVOCATS

J.-C. Lamothe, L.L.D., C.R., Emilien

Gadbois, L.L.L., J.-Marchal Nantel,

B.C.L., J.-P. Charbonneau.

Jean C. Martineau LL.L.

AVOCAT

60-est, rue Notre-Dame. Main 7620.

474 rue St-Denis. Est 2275.

Secrétariat des "Amis du Devoir"

Victor Payer, Arm. Cloutier, Jos.-C. Ostiguy,

PAGER, CLOUTIER & OSTIGUY,

AVOCAT

Immeuble Power, 83 ouest rue Craig.

Tél. Main 5598.

St-Germain, Guérin & Raymond

AVOCATS

Tél. Main 6154. 30 RUE ST-JACQUES.

P. St-Germain, L.L.L., C.R., L. Guérin, L.L.L.,

B. Panet-Raymond, L.L.L.

Anatole Vanier

AVOCAT

Tél. Main 2632. 37 rue Saint-Jacques.

VANIER & VANIER

AVOCATS

Tél. Main 2632. 37 rue Saint-Jacques.

BANQUE D'ÉPARGNE

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET

DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau

principal, 116 rue Saint-Jacques et suc-

ursales à Montréal.

CADRES ET MIROIRS

La Cie Wisintainer & Fils Inc.

Manufacturier de cadres, moulures et mi-

roirs, importateur de chromes, gravures, vi-

tres convexes et ordinaires.

Vieux cadres réparés, dorés; miroirs

réglés. Une spécialité.

Gros et détail.

58-60 BOUL. ST-LAURENT

Manufacture : 7 Clark. Tél. Main 5662.

COMPTABLES

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ (CHARTERED AC-

COUNTANT), chambres 310-316-317, Édifice

Montreal Trust, 11 Place d'Armes, Montréal.

Tél. M. 4912.

Tél. Main 7154. Établi en 1896

BEAUDOIN LIMITEE

60-EST, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Membre du service de collection américain

Succursale à Québec, St. Joseph

COMPTABILITE

Téléphone : MAIN 3570

L. A. CARON

CHOSSES MUNICIPALES

LA COMPAGNIE
VA S'EXÉCUTER

LE NOUVEAU FONDOIR DE LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS EST PRATIQUEMENT TERMINÉ. — DES RETARDS DANS L'EXÉCUTION DES CONTRATS LE RÉGLEMENT DES DIX ÉTAGES.

La Compagnie des Abattoirs de Montréal vient d'annoncer aux administrateurs que le fondoir sera terminé d'ici trois semaines; depuis plus d'un an, les contrats de l'entreprise sont donnés et tout devait être prêt pour le 1er septembre.

La ville a accordé des délais à la compagnie à cause de la difficulté que celle-ci peut avoir de se procurer les matériaux nécessaires; la compagnie devait payer une amende de \$100 par jour, pour chaque journée de retard après le 1er septembre, en vertu du contrat qui la lie avec la ville. Les administrateurs se sont montrés indulgents, en présence de raisons majeures.

M. G. C. Silcock, gérant de la compagnie, a déclaré que le nouveau fondoir est pratiquement terminé; on fait actuellement l'installation des tuyaux, aux trois étages de l'édifice, et la pose de la machinerie.

Il remercie les administrateurs de leur patience à l'égard de la compagnie, prise elle-même avec des difficultés quasi insurmontables.

DIX ÉTAGES, VOILA LA LIMITE

La commission a reçu, hier, une délégation de citoyens, porteurs d'une requête, couverte de 14,000 signatures, en faveur de l'hôtel de seize étages projeté à l'angle des rues Peel et Sainte-Catherine. Les délégués ont demandé la reconsidération de la décision déjà prise de refuser le permis de construction.

M. Décarie a répondu que le règlement limitant la hauteur des maisons à dix étages était peut-être le meilleur de tous les règlements de la ville.

Dans la plupart des villes du continent, a-t-il ajouté, la hauteur des édifices est limitée par la largeur des rues.

M. Décarie démontre qu'à New-York, les autorités ont eu tort de tolérer la construction de maisons géantes dans le centre des affaires, où les rues sont si étroites; elles ont adopté un règlement limitant la hauteur des édifices à la largeur des rues, en dehors de la zone des hautes bâtisses.

La rue Sainte-Catherine, explique le président, a une largeur de 66 pieds, et à New-York, pour une rue de telle largeur, on permettrait de bâtir des édifices de 132 pieds. Or, dans notre ville, cette large rue représente exactement dix étages.

La délégation a déclaré qu'elle ne voulait pas forcer la main à la commission, mais qu'elle laissait celle-ci décider de la chose de son propre jugement.

Les élèves de Mlle
Idola St-Jean

Une centaine de personnes étaient accourues, hier soir, à l'audition des élèves de Mlle Idola St-Jean, au Monument National. Quelques déclarations, deux saynètes, une comédie constituaient tout le programme.

On a particulièrement goûté l'œuvre de Labiche, *La Poudre aux Yeux*, malgré les faiblesses de l'interprétation; les principaux rôles étaient cependant bien tenus par Mlle A. Cloutier et M. L. Saint-Amour. La saynète de Mlle Davely, *Choisissez ma nièce*, a également plu, dans l'ensemble.

M. Edouard Montpetit, président d'honneur, a fait les éloges de Mlle St-Jean, qui poursuit avec patience son œuvre de conservation de la belle langue française. Il apporte la voix autorisée de l'Université de Montréal, qui choisit l'œuvre, la meilleure part, celle de l'esprit. Il fait des vœux pour le succès des cours de Mlle St-Jean, afin qu'au service de la langue, nous acquerrions une personnalité qui nous permette de réclamer les droits auxquels nous avons droit.

Aux institutrices

Les institutrices peuvent se procurer des cartes d'admission pour la grande fête annuelle de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste du 2 mai, en s'adressant à la trésorière, 224 rue Berli.

(Communiqué.)

COMMISSION SCOLAIRE

UNE ÉCOLE
A LACHINE

LE BUREAU CENTRAL DE MONTREAL REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DE LA VILLE VOISINE. — UNE DEMANDE DE DÉTAILS. — A VILLE EMARD.

Le Bureau central de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal a tenu, hier après-midi, son assemblée régulière. Étaient présents MM. les commissaires Labelle, Brophy, Richard et Létourneau. M. le juge Lafontaine présidait.

M. le curé Victor Therrien s'est présenté à la tête d'une délégation de la commission scolaire indépendante de Lachine, afin de faire approuver par le Bureau central l'emprunt qu'elle se propose d'effectuer pour solder les frais d'agrandissement de l'école Savaria. Ces travaux de réparation nécessiteront une dépense de \$125,000. L'achat d'un terrain obligera à verser une somme nouvelle de \$13,000. La commission se propose d'élever de 10 à 15 sous la taxe scolaire qui est actuellement de 70 sous.

Le Bureau central, auquel le département de l'Instruction publique a confié le soin de surveiller les emprunts pour fins de construction des commissions scolaires indépendantes, s'est refusé de donner son adhésion immédiate au projet des commissaires de Lachine. Ces derniers sont requis de présenter au Bureau central un état financier, le coût approximatif du projet d'agrandissement de l'académie Savaria, le montant de l'augmentation réelle de la taxe scolaire actuelle.

Deux contribuables de Ville Emard sont revenus, disent-ils, à la demande expresse d'un groupe de citoyens, demander que l'école projetée dans la division ouest soit érigée sur l'Assomby. Ils se sont retirés avec l'assurance que leur requête serait considérée. En fait, les commissaires du Bureau central ont décidé d'affecter à la construction de cette école une somme de \$135,000, laquelle sera construite rue d'Aragon.

Sur demande de M. le juge Lafontaine, les quatre commissions de district seront requises de faire connaître au Bureau central, à l'approche des demandes de fonds pour réparations d'écoles, le détail des dépenses générales, le coût approximatif des matériaux et les procédés employés dans l'achat de ces matériaux.

Comme c'est l'habitude, les commissaires ont agréé à la demande du Dr Alberton, président de la ligue du progrès civique, de faire distribuer dans les écoles des circulaires et tracts de propagande à l'occasion du grand nettoyage de la cité. Ils ont également consenti à M. l'abbé Savignac, directeur de la colonie des grèves, un crédit de \$1,500 au lieu de \$1,200. Dans un rapport de M. C. Miller, directeur des écoles du soir, il est dit que ces écoles ont eu une assistance de 2,615 personnes. On escompte une augmentation par la mise en vigueur de la loi du gouvernement provincial sur le travail des enfants.

Le Bureau central a donné son assurance au secrétaire-directeur de la commission du district nord que le terrain appartenant à M. J.-A. Lamarche sera acquis à l'amiable ou par expropriation pour y construire la future école St-Michel. Ce terrain est situé rue Clarke, entre les rues St-Viateur et Bernard.

Les commissaires ont accordé à la commission du district centre la somme de \$56,826 pour les besoins du combustible, avec la recommandation expresse de surveiller la quantité de charbon qui sera fournie par tonne.

On a renvoyé à l'étude une demande de \$40,000 pour la construction d'une aile à l'école St-Edouard. L'école ne suffirait plus aux besoins actuels. Quant à la construction de l'école St-Georges, cette question reste à l'étude.

PETIT CARNET

TRUDEL-GRANT.

Le mariage de Mlle Sémiada Grant, fille de M. W.-P. Grant, 346, avenue Marcell, avec M. Bruno Trudel, fils de feu M. Philippe Trudel, d'Outremont, sera célébré lundi prochain, le 3 mai, à 6 h. et demie du matin, à l'église de Notre-Dame de Grâce.

DANS L'ONTARIO

L'ÉLECTEUR SE
PRONONCERA

LA LEGISLATURE ONTARIENNE ADOPTE LA MOTION MCCREARY DEMANDANT UN VOTE POPULAIRE QUANT À LA PROHIBITION DES IMPORTATIONS DE LIQUEURS ENIVRANTES EN ONTARIO.

Toronto, 28 — (S.P.C.) — Par un vote favorable de 85 voix contre 12, la législature ontarienne a adopté la motion McCreary en faveur d'un référendum sur la prohibition des importations de boissons enivrantes en Ontario.

La majorité des députés libéraux et conservateurs, s'est ralliée au gouvernement, après la défaite des deux amendements Hill et Brackin. Les douze oppositionnistes furent MM. Asmusen, O'Neill, Pinard et Rennie, libéraux; MM. Ecclestone, Henry, Lennox, McCreary et Ross, conservateurs; MM. Halcrow et MacBride, ouvriers, et M. MacNamara, indépendant.

M. Hill réclamait, dans son amendement, la pleine responsabilité du gouvernement dans cette mesure; il fut battu par 79 voix contre 18; tous les conservateurs votèrent en faveur de l'amendement, à l'exception de M. J. R. Cooke, député de Hastings-Nord.

De son côté, M. Brackin, exigeait qu'une cause spéciale fût soumise aux cours judiciaires; son amendement ne réunit que 22 voix contre 75.

Après le vote général, M. Drury voulut procéder à la deuxième lecture du projet de loi demandant l'abandon des restrictions au commerce des liqueurs dans la province; mais les députés libéraux s'y opposèrent et en signe de protestation ils menacèrent d'évacuer la salle. Le premier ministre consentit alors à l'ajournement.

Pendant le débat sur la motion McCreary, M. Drury expliqua ouvertement que l'amendement Hill portait atteinte aux droits d'un député qui jouit du privilège de présenter un projet de loi de sa propre initiative. Il déclara que M. McCreary agissait de son propre chef, bien qu'il eût l'appui du gouvernement.

M. Zolique Mageau, député libéral de Sturgeon Falls, a réclamé une saine politique de tempérance; il propose un système individuel de permis pour la vente des liqueurs, et avoue franchement que rien dans le projet McCreary, ni dans les deux amendements ne le satisfait.

Le député libéral de Niagara Falls, M. C. F. Swayze, a demandé davantage: "Si nous sommes des gens de tempérance absolue, pourquoi les partisans de la tempérance de cette province ne s'unissent-ils point, pour aller se présenter devant les autorités fédérales et leur demander de défendre la fabrication des liqueurs?"

M. Dewar, chef du parti libéral, a profité de la circonstance, pour critiquer le gouvernement fédéral d'avoir chargé ses épaules de la responsabilité d'une politique de tempérance, pour s'en remettre uniquement aux provinces. Il a vivement pris à partie M. N.-W. Rowell, ancien chef du parti libéral en Ontario.

Cet homme, a-t-il dit, a oublié le parti libéral de cette province, trouvant qu'il est plus profitable de s'occuper de ses propres intérêts à Ottawa. Je lui ai donné, en cette Chambre, un appui loyal, et malgré cela, il a l'audace de mettre en doute la sincérité de mes sentiments, et de dire, en dépit de l'attitude franche et nette que j'ai prise avec le parti libéral de cette province, que j'étais allié aux intérêts des marchands de liqueurs. Il savait lui-même, il a voulu échapper à la responsabilité de soutenir une mesure de tempérance dont il se faisait le partisan, pour passer aux provinces ce qu'il pouvait faire dans l'arène fédérale.

La vie est moins chère
au bain

Joliet, Ill., 28. — Robert Nexham, libéré sur parole après avoir purgé une sentence pour cambriolage, a escaladé les murs de la prison de l'état, hier, et a demandé qu'on le constitue de nouveau prisonnier. Il a déclaré qu'il ne pouvait faire face au coût élevé de la vie. Les gardes de la prison disent que c'est la première fois qu'un prisonnier revient au pénitencier après en avoir été libéré.

Recon-
querez
votre
santé

NUXATED IRON

(FER NUXATE)

contribue à faire des hommes forts et résolus, des femmes belles et bien portantes. 3,000,000 de personnes s'en servent chaque année comme tonique, fortifiant et reconstituant du sang.

Demandez-le à votre médecin ou à votre pharmacien.

Chemin de fer Pacifique
Canadien

SERVICE DES TRAINS D'ÉTÉ

A partir du dimanche, 2 mai, le service des trains d'été se fera dans l'ordre suivant entre les points indiqués. Les heures sont celles du temps officiel de l'est.

Montréal - les Trois-Rivières - Grand-Mère - Québec

Les trains quitteront la gare Viger dans l'ordre que suit :

7 h. 50 du matin, le dimanche seulement, pour les Trois-Rivières et les stations intermédiaires, faisant raccordement pour Grand-Mère.

4 h. 10 de l'après-midi tous les jours sauf le dimanche pour les Trois-Rivières et Québec, arrêtant à la plupart des stations intermédiaires et faisant raccordement pour Grand-Mère.

12 h. 30 de l'après-midi le dimanche seulement pour les Trois-Rivières et Québec, arrêtant à la plupart des stations intermédiaires et faisant raccordement pour Grand-Mère.

7 h. 50 du matin tous les jours sauf le dimanche pour les Trois-Rivières et les stations intermédiaires.

4 h. 10 de l'après-midi tous les jours sauf le dimanche pour la jonction Saint-Martin, Lanoraie, les Trois-Rivières et Québec. Raccordement pour Grand-Mère.

10 h. 45 du soir tous les jours pour les Trois-Rivières et Québec, arrêtant aux stations intermédiaires.

Les trains arriveront à la gare Viger dans l'ordre que suit :

5 h. 30 du matin tous les jours de Québec et des stations intermédiaires (partant de Québec à 10 h. 45 du soir).

8 h. 30 du matin tous les jours sauf le dimanche pour les Trois-Rivières et les stations intermédiaires.

2 h. de l'après-midi tous les jours sauf le dimanche de Québec et des stations intermédiaires (partant de Québec à 7 h. 50 du matin). Raccordement de Grand-Mère.

7 h. 15 du soir tous les jours de Québec et de la plupart des stations intermédiaires (partant de Québec à 2 h. de l'après-midi). Raccordement de Grand-Mère.

9 h. 45 du soir, le dimanche seulement, des Trois-Rivières et des stations intermédiaires, faisant raccordement de Grand-Mère.

Montréal - Joliet - Saint-Gabriel

Les trains quitteront la gare Viger dans l'ordre que suit :

7 h. 10 du matin tous les jours pour Joliet et les stations intermédiaires.

7 h. 50 du matin tous les jours pour Saint-Gabriel et la plupart des stations intermédiaires.

4 h. 30 de l'après-midi tous les jours sauf le dimanche pour Saint-Gabriel et la plupart des stations intermédiaires.

Les trains arriveront à la gare Viger dans l'ordre que suit :

12 h. 30 du matin tous les jours sauf le dimanche de Saint-Gabriel et des stations intermédiaires.

5 h. 15 du soir tous les jours sauf le dimanche de Saint-Gabriel et des stations intermédiaires.

8 h. 10 du soir, le dimanche seulement, de Saint-Gabriel et des stations intermédiaires.

On peut obtenir des détails complets sur le service entre tous ces endroits et les autres en s'adressant à n'importe quel agent de billets du chemin de fer Pacifique Canadien. (rec.)

A Saint-Louis de France

Mgr J.-A. Bélanger, donnera la deuxième partie de sa conférence sur "La Terre Sainte" au sous-sol de l'église, avenue Laval, vendredi soir, 30. La conférence sera illustrée de projections lumineuses. M. fort bien E.-A. Deschamps sera le président d'honneur. M. l'abbé J.-M. Melançon, aumônier des RR. SS. de Jésus et Marie, fera une allocution. La chorale de la paroisse est au programme.

Cette soirée est sous les auspices de la section Saint-Louis de France de la Société Saint-Jean-Baptiste. Entrée gratuite.

(Communiqué.)

Chemin de fer National
du CanadaCHANGEMENTS DANS L'HORAIRE DES
TRAINS LE 2 MAI 1920

Le service des trains entre les endroits ci-dessous mentionnés, qui entrera en vigueur dimanche, le 2 mai, se fera comme suit. Le temps donné est le temps officiel.

MONTREAL - HAWKESBURY - OTTAWA

Départ de Montréal (terminal du tunnel) Le train No 5 qui partira à 9 h. 15 du matin tous les jours, dimanche excepté, arrivera à Ottawa (gare Centrale) à 1 h. 10

de l'après-midi.

Le train No 7 qui partira à 5 h. 20 du soir tous les jours, arrivera à Ottawa (gare Centrale) à 9 h. 15 du soir. Les arrêts seront les mêmes qu'actuellement, sauf les samedis et dimanches seulement, où le train arrêtera sur signal à Presbiterie, à Saint-Placide, à Saint-Hermas et à Cushing, pour laisser descendre les voyageurs venant de Montréal et de Lizard, et monter ceux qui se rendent à l'Orignal et plus à l'ouest.

Le train No 81 qui partira à 4 h. 15 de l'après-midi tous les jours, samedi et dimanche exceptés, arrivera à Hawkesbury à 6 h. 25 du soir.

Le train No 83 qui partira à 12 h. 30 (midi) le samedi seulement, arrivera à Hawkesbury à 2 h. 40 de l'après-midi.

Le train No 85, à partir du 16 mai 1920, qui partira à 8 h. 15 du matin, le dimanche seulement, arrivera à Hawkesbury à 10 h. 30 de l'avant-midi.

ARRIVÉE À MONTREAL (Terminal du tunnel)

Le train No 6 qui quittera Ottawa (gare Centrale) à 5 h. 15 du soir, tous les jours, dimanche excepté, arrivera à Montréal à 9 h. 10 du soir.

Le train No 8 qui quittera Ottawa (gare Centrale) à 8 h. 45 du matin, tous les jours, arrivera à Montréal à 12 h. 40 (midi). Les arrêts seront les mêmes qu'actuellement, sauf les dimanches, où ce train arrêtera sur signal à Cushing, à Saint-Hermas, à Saint-Placide et à Presbiterie, pour laisser monter les voyageurs pour Lizard et Montréal.

Le train No 82 qui quittera Hawkesbury à 5 h. 30 du matin, tous les jours, dimanche excepté, arrivera à Montréal à 7 h. 45 du matin.

Le train No 86, à partir du dimanche, 10 mai 1920, qui quittera Hawkesbury à 7 h. 15 du matin, le dimanche seulement, arrivera à Montréal à 9 h. 30 du soir.

Wagon-café-salon en service sur les trains Nos 5, 6, 7 et 8.

Pour plus amples détails, s'adresser aux agents des billets. (rec.)

Vieux habits
rafraîchis

Notre traitement scientifique rajeunira vos vieux habits. Envoyez vos vêtements dès aujourd'hui à la Toilet Laundries.

Toilet Laundries

Limited
Tél. Up. 7640

"Nous teignons à votre convenance"

Province de Québec, Cour Supérieure
District de Montréal, No 777.

J. L. Soucy, marchand tailleur, des cité et district de Montréal, demandeur,

vs

Hervé de Chirée de Courmand, autrefois de Joliette, district de Joliette, et maintenant de lieux inconnus, défendeur,

et

R. H. Miner, Compagnie Limitée, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, tiers-saisie.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Montréal, 24 avril 1920.

T. DEPATIE,
Député-Protonotaire.
LAMOTHE, GADBOIS ET NANTEL,
Procureurs du demandeur.

Ventes de Progrès
GOODWIN

Un écrivain a dit du Progrès : " Nous devons vivre et travailler afin que " ce qui est semence pour nous soit une " magnifique floraison pour les générations futures, et que là où nous cueillons des fleurs, elles récoltent " des fruits délicieux. " Tous nos efforts tendent à nous pénétrer de l'esprit de cette magnifique définition dans la direction de notre magasin.

Nos Complets pour Hommes
sont une Annonce par
eux-mêmes

Et une annonce d'un grand poids. Ces complets de qualité supérieure sont à prix si bas que nous ne pouvons les avoir à ce prix dans le gros aujourd'hui.

Une offre magnifique de 100 complets confectionnés avec nos propres tissus tout-à-laine. Modèles pour chacun. Devant droit, 2 boutons, pour jeunes gens, et veston à 2 et 3 boutons pour hommes plus âgés. Aussi devant croisé. Manches unis ou genre cloche. Doublure de soie ou de serge. Gris à rayures, brun uni et bleu avec rayures blanches et rouges. Grandeurs 34 à 44. Prix de la Vente de Progrès 37.95

Complets pour hommes, jeunes gens et hommes de petite taille. Modèles à devant droit ou croisé. Quadrillés gris pâle et mélangés de rouge, vert et brun. Vestons à 2 et 3 boutons. Pantalons finis ou non finis du bas. Grandeurs 33 à 42. Prix de la Vente de Progrès 24.95

Complets en tissu croisé et "worsted", rayures et carreaux. Vestons à devant droit ou croisé, 2 et 3 boutons. Gilets à 5 boutons. Pantalons unis ou relevés du bas. Brun pâle et foncé. Grandeurs 34 à 42. Prix de la Vente de Progrès 28.95

Goodwin—Au rez-de-chaussee.

Goodwin's
LIMITED

Feuilleton du "DEVOIR"
"LES HIBOUX DES
ROCHES-ROUGES"

—Par DELLY—

28

(Suite)

—Allons, petite fille, j'ai oublié votre folie du mois dernier.

Mlle Blandine, sortant un peu de son engourdissement, l'embrassa en murmurant :

—Bonne année... bonne année, Hermine.

Quant à Alban, elle ne le vit qu'au moment du déjeuner. Il lui offrit une admirable gerbe de fleurs, arrivée le matin même de Nice, et lui dit d'une voix qui frémissait légèrement :

—Je vous souhaite une heureuse année, Mademoiselle Hermine.

Elle le remercia avec une reconnaissance émue, et demeura un peu interdite en le voyant porter à ses lèvres la main qu'elle lui tendait.

Le matin, elle avait assisté à la messe. A la sortie de l'église, elle s'était rencontrée avec les Dalney, à qui elle avait présenté ses souhaits. Le docteur n'était pas là, il avait assisté à une messe plus matinale, comme il le faisait presque toujours maintenant.

Mme Dalney et Marceline avaient fortement insisté pour garder Hermine à déjeuner; mais elle avait refusé, en alléguant son désir de ne pas avoir l'air de délaissier en ce jour de fête les Vaumeyran, qui se montraient en toutes circonstances si parfaitement bons à son égard.

En sortant de table, Mlle Savinle demanda à Hermine :

—Que faites-vous, cette après-midi, mon enfant?

—Mademoiselle, je compte aller

voir Marielle Daulieu, puis j'irai jusqu'à la Valine pour offrir mes vœux à Mlle Clémentine que son frère m'a dit, ce matin, être souffrante.

Mlle Blandine, qui pliait sa serviette d'un air absorbé, sursauta un peu et regarda Hermine avec effarement.

—Ah! j'ai oublié..., murmura la jeune fille. A-t-elle compris, Mademoiselle?

—Peut-être... Ces noms familiers l'ont toujours frappée... Mais cela n'a pas grande importance. Hermine, elle aura oublié tout à l'heure.

Hermine alla mettre sa pelisse fourrée et sa petite toque, enfouit ses mains dans de gros gants laineux, et, bien équipée, elle descendit... Mais, à la dernière marche, une main se posa sur son bras.

—Vous allez à la Valine? dit la voix hésitante de Mlle Blandine.

—Mais... peut-être, répondit la jeune fille, embarrassée sur la réponse à faire pour ne pas trop émuovoir la pauvre folle.

—Je ne veux pas dit soudainement Mlle Blandine. Je ne veux pas que vous ayez chez lui... Il est mon fiancé, vous ne devez pas... Non, non! dit-elle en crispant sa main sur le bras d'Hermine dans un sou-

dain mouvement de colère.

Ses yeux bleus, si vagues et si doux d'ordinaire, étincelaient d'un sort de fureur. Hermine, un peu effrayée, dit avec douceur :

—Non, Mademoiselle, ne craignez rien, je n'ai pas... Je vais me promener dans la forêt...

Mlle Blandine lâcha son bras et la regarda en murmurant :

—Alors, partez... Oui, si vous n'allez pas chez lui, je veux bien...

Elle s'éloigna de ce pas glissant et silencieux qui la faisait ressembler à une ombre. Mais Hermine ne vit pas qu'elle se retournait encore pour la regarder au moment où elle franchissait le seuil du château.

Ce réveil inopiné de la pauvre folle avait quelque peu étonné Hermine, d'autant plus qu'elle en était cause par son étourderie. Derrière la voile que jetait sur elle sa tranquille démenche, Blandine de Vaumeyran conservait intact le souvenir de celui qui avait été son fiancé, qui l'était toujours à ses yeux, car, pour elle, le temps et les événements passés n'existaient pas. Son existence consciente s'était close le jour où sa raison s'était voilée sous le soufflé de quelque cruelle épreuve.

Hermine, en songeant ainsi, atteignit la demeure des Daulieu. Elle

frappa et entra dans la petite salle où Marielle, le front soucieux, faisait marcher rapidement ses fuseaux.

—Je vous attendais, Mademoiselle Hermine, dit-elle avec un léger sourire. J'avais grande hâte de vous souhaiter... Oh! tant de choses!

Je voudrais tellement vous voir heureuse!

Hermine se pencha et baisa les joues pâles de la jeune infirme.

—Merci, Marielle... Souhaitons-nous surtout, toutes deux, d'être courageuses et fortes dans l'épreuve!

Marielle prit la main d'Hermine et posa sur la jeune fille son regard grave, où passait une douceur inaccoutumée.

—Pour moi, oui... mais à vous, la vie peut donner encore du bonheur

LA VIE SPORTIVE

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes d'hier dans les séries des ligues de baseball Américaine, Nationale et Internationale ont donné les résultats suivants :

LIGUE AMERICAINE		
A Cleveland :		
Chicago	000002000	2 7 2
Cleveland	000001011	3 9 0
Faber et Schalk; Coveleskie et O'Neill.		

LIGUE NATIONALE		
A Cincinnati :		
St-Louis	020000000	2 5 1
Cincinnati	20100000x	3 6 0
Haines et Clemons; Ruether et Wingo.		

LIGUE INTERNATIONALE		
Toutes les joutes de la Ligue Internationale ont été remises pour cause de pluie.		

ASSOCIATION AMERICAINE

A Minneapolis :		
Milwaukee	2 5 1	
Minneapolis	1 7 2	
Northrop et Gaston; Craft et Mayer, (12 manches).		

A Columbus :		
Indianapolis	1 10 5	
Columbus	3 3 1	
Murray et Gossett; George et Wagner.		

A Saint-Paul :		
Kansas City	7 10 1	
St-Paul	2 3 2	
Johnson, Evans et Sweeney; Williams, Overlock, Coumbe et Hargrave.		

A Toledo :		
Louisville	4 7 2	
Toledo	5 9 4	
Wright, Graham et Kocher; Middleton et Murphy, (10 manches).		

LE CLASSEMENT DES ÉQUIPES

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	P.C.
Chicago	6	1	.900
Boston	8	2	.800
Cleveland	7	2	.778
Washington	4	5	.444
New-York	4	5	.444
St-Louis	4	4	.429
Baltimore	3	4	.429
Philadelphie	0	9	.000

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	P.C.
Brooklyn	7	3	.700
Cincinnati	7	3	.700
Pittsburg	6	3	.667
St-Louis	5	6	.455
Boston	3	4	.429
Philadelphie	4	5	.400
New-York	3	5	.375
Chicago	2	8	.200

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	P.C.
Toronto	4	0	1.000
Akron	3	1	.750
Rochester	3	1	.750
Buffalo	3	3	.500
Baltimore	3	3	.500
Syracuse	1	3	.250
Jersey City	1	3	.250
Reading	1	4	.200

LES SÉRIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

Voici les résultats obtenus, hier soir, dans les séries de la classe "B", de la Montreal Bowling Association :

Canadien		
Perrault	104 110 108	322
Charles	174 135 130	439
Bédard	114 101 108	323
Anger	105 124 83	323
Malo	101 108 113	322

National Violet

Croteau	115 116 118	349
C. Delpé	130 150 128	408
Lacasse	125 102 118	345
L. Delpé	124 106 101	331
Charron	120 119 101	340

M. A. A. A.

Wilbur	76 96 105	277
Sharpe	86 121 99	306
Meldrum	79 122 95	296
Palmer	111 92 95	298
Carroll	96 100 100	296

Steele

More	104 96 94	294
Mann	103 92 92	287
Dansereau	82 109 86	277
Lanthier	138 95 136	369
Stronach	97 135 100	332

Electra

Lapierre	92 106 163	361
Gauvin	112 100 128	339
Dumont	87 124 100	311
Foucher	93 98 143	334
Audy	100 118 109	327

Press

Harrison	122 110 129	361
Galey	119 108 109	326
Sutherland	112 103 96	311
Lawson	119 103 123	345
Hague	84 108 104	296

Y. M. C. A.

McNeice	83 98 125	306
McCarrell	80 97 96	273
Thomas	112 104 102	318
A. Kyle	98 96 110	304
H. Kyle	105 91 141	337

National Blanc

Aubry	116 116 102	334
Dorval	80 105 89	274
Cardinal	106 92 105	303
Carmel	99 116 104	319
Bissonnette	107 98 107	312

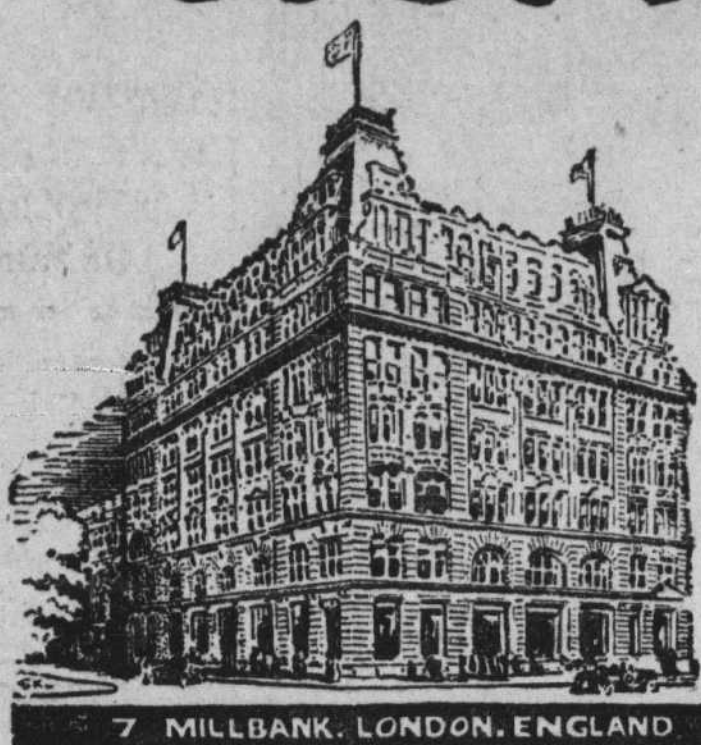
Hochelega

Neven	103 110 101	314
Jarvis	89 108 101	298
Allen	109 108 97	314

CIGARETTES

DE VIRGINIE

MILLBANK



D'un Arôme doux - 10 pour 15 sous



DE FAMEUX LANCEURS AU TERRAIN DU NATIONAL

La Ligue Indépendante fera officier ses meilleurs lanceurs, dimanche prochain. — Métropole vs Royal-Canadien. — Crescent vs Lachine.

La Ligue de baseball Indépendante, dont l'ouverture s'est faite dimanche dernier, au milieu d'un enthousiasme sans précédent, et en présence de milliers d'amateurs, se prépare avec activité à son deuxième programme de la saison, c'est-à-dire, à celui de dimanche, le 2 mai. Voici l'ordre dans lequel les deux parties, à l'affiche pour ce jour-là, seront disputées au terrain du National :

Métropole vs Royal-Canadien. Crescent vs Lachine.

Le Métropole, champion de l'an passé, a débuté par une belle victoire sur le Lachine, dimanche dernier, et la remarquable performance du lanceur Lahaie, qui a retiré 14 hommes au bâton, et n'a alloué que trois hits, fait espérer beaucoup. Dimanche prochain, le lanceur des Métropolitains sera choisi

Joey Fox se battra lundi soir prochain

Le champion anglais rencontrera Willie Mead dans une exhibition de dix rondes, au Monument National. — Kid Green sera aussi au programme.

Les amateurs du sport de la boxe à Montréal auront l'avantage de voir un pugiliste de renom dans l'arène du Monument National, lundi soir prochain, lorsque Joey Fox, détenteur de la ceinture de lord Londsdale, en viendra aux prises avec Willie Mead dans une exhibition de dix rondes. En effet, Fox est un boxeur très scientifique et il suffit de dire qu'il détient le championnat d'Angleterre pour donner une juste idée de sa valeur.

Les fervents du "manly art" qui se sont rendus au gymnase de Sam Shears hier après-midi et hier soir, ont pu se rendre compte que l'Anglais n'est pas le dernier venu et

MIKE MCTIGUE SE BATTRA À L'ARENA DEMAIN SOIR

Le vainqueur de Brosseau sera opposé à Jack London. — Frankie Fleming rencontrera Larry Connolly. — Autres combats à l'affiche.

C'est demain soir, que Mike McTigue fera ses débuts à Montréal et il est inutile de dire que tous les amateurs tiennent à voir le vainqueur de Brosseau à l'œuvre afin de pouvoir juger par eux-mêmes si le protégé de Leo P. Flynn est réellement supérieur au Canadien ou si la victoire a été remportée par un coup de chance.

Son adversaire, Jack London, est peu connu mais l'on dit que c'est un rude gaillard. Peu importe le record de ce boxeur, peu importe la durée de ce combat, tout

Neven	103 110 101	314
Jarvis	89 108 101	298
Allen	109 108 97	314

Lafontaine Blanc		
Villeneuve	128 100 103	331
Boursier	97 106 116	319
Auclair	104 82 125	311
Turgeon	130 112 114	356
Paquette	18 125 96	339

Lafontaine Rouge		
Longtin	119 108 108	333
Bergeron	121 125 96	323
St-Pierre	121 96 117	334
Gagné	98 100 122	330
Bourassa	116 102 110	328

Decoys		
C. A. Orr	110 111 103	423
Vain	121 108 105	334
Moffat	124 112 85	321
Pearce	119 108 119	346
F. C. Orr	102 128 127	357

LE PROGRAMME DE DIMANCHE AU SHAMROCK

SAINT-HENRI JOUERA CONTRE ATHLETIQUE ET INDIENS AU LACHINE POUR ADVERSARIE. — UNE EXHIBITION SAMEDI.

La Ligue de baseball de la Cité qui a donné deux si intéressantes parties dimanche dernier, se prépare à offrir un autre excellent programme dimanche prochain.

La séance du 2 mai comprendra les deux parties suivantes :

1.30 — St-Henri vs Athlétique.
3.30 — Indiens vs Lachine.

Ce sera là la première partie de l'Athlétique, Billy Innes se promet bien de mettre sur pied une formidable équipe. Les hommes de Innes ont pratiqué lundi soir, et l'on remarquait sur l'équipe des étoiles comme Delfie, Cardinal et Larry Carmel. L'on peut s'attendre à une grande partie, lorsque l'Athlétique et le St-Henri en viendront aux prises.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

LES MENAGÈRES S'ORGANISENT POUR NE PLUS ACHETER DE POMMES DE TERRE AFIN DE FAIRE BAISSEUR LES PRIX. — LES ŒUFS FRAIS SONT A LA HAUSSE. — LES AUTRES VIVRES.

Les pommes de terre se vendent encore excessivement cher et on ne prévoit pas le jour où les prix baisseront. Comme on prétend que ces prix ne sont pas justifiés, la récolte ayant été fort abondante l'automne dernier, on a décidé, dans plusieurs centres de ne plus manger de pommes de terre afin de faire baisser les prix. La dernière décision de ce genre a été prise par une association de ménagères de Sainte-Catherine, Ontario. Ces dames ont promis de ne pas acheter de pommes de terre pendant l'espace d'un mois. Elles n'en achèteront que pour faire les semences. Des associations semblables ont été formées dans différentes autres villes. Le prix des pommes de terre est maintenant de \$5.75 le sac de 90 livres. Les commerçants rapportent qu'il y en a encore de fortes quantités dans les caves à la campagne mais le producteur vend aux importateurs américains qui offrent de bons prix.

Les œufs frais, d'un autre côté, se vendent un peu plus cher que la semaine dernière. On prévoit d'ailleurs que les prix vont encore monter d'ici à quelques jours. On ne s'explique pas très bien cette hausse subite, mais les commerçants eux-mêmes disent que cette hausse est due aux prix plus élevés que demandent depuis quelques jours, les producteurs de la campagne.

Le beurre et les autres viandes se maintiennent encore à prix fixe.

Nous cotons les prix suivants:

PRODUITS DE L'ÉRABLE

Sirop d'érable . . . \$3.20 à \$3.25

Sucre nouveau . . . 32 à 35s

FARINE TYPE

Franco à bord (f.o.b.) Montréal . . . \$13.40

En lots fractionnés et aux épiciers . . . \$13.70

ŒUFS

Œufs strictement frais . . . 53 à 54s

BEURRE

De beurrier, première qualité 63%

De beurrier, second choix . . . 62s

SUCRE

New-York, 28. — Sucre brut, ferme; sucre traité par moulin centrifuge, \$19.50; sucre fin granulé, \$17.50 à \$23.

FROMAGE

Bonne qualité . . . 27 1/2 à 28s

POMMES DE TERRE

Les prix se maintiennent encore très élevés.

On demande aujourd'hui de \$5.50 à \$5.75 par sac de 90 livres.

LES VIANDES FUMÉES

Les jambons de 10 à 15 livres se vendent de 33 à 40; ceux de 18 à 25 livres se vendent de 36 à 37s; ceux d'un poids plus lourd valent 32s.

Le lard à déjeuner (bacon) fait de 43 à 44s le lard Windsor dessossé s'enlève à 53 à 54 sous.

La livre sterling

Cours du change sterling, à New-York et à Montréal:

Papier à 60 jours . . . 380.25 à 419.

Id., à demande . . . 385.75 à 424.50.

Par câble s.-marin . . . 386.50 à 425.25.

Cours du change new-yorkais sur la place montrealaise, 10 p.c. de prime.

Le franc (N.Y.), 16.70.

Marks, 17.5.

Taux d'escompte à Londres, 6 5/8 pour cent.

Taux d'escompte de la Banque d'Angleterre, 7 pour cent.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par la maison Fairbanks, Gosselin et Cie, 88, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Alis Chalmers . . . 37 1/2

Am. Beet Sugar . . . 94 1/2

Am. Can. . . 42 1/2

Am. Car and F. . . 135 1/2

Am. Inter. Corp. . . 91 1/2

Am. Lins. . . 84 1/2

Am. Locomotive . . . 85

Am. Smelting . . . 62 1/2

Am. Sugar . . . 130 1/2

Am. Sumatra Tobacco . . . 87 1/2

Am. Woolen . . . 122 1/2

Am. Zinc . . . 114 1/2

Baldwin Loco. . . 111 1/2

Bethlehem Steel (B.) . . . 30 1/2

California Petrol. . . 33 1/2

Canadian Pacific . . . 117 1/2

Central Leather . . . 36 1/2

Colorado Fuel and Iron . . . 36 1/2

Corn Products . . . 109 1/2

Cruicell Steel . . . 24 1/2

Cuba Cane Sugar . . . 51 1/2

General Motors . . . 304

Goodrich . . . 35 1/2

Great Northern Ore . . . 34 1/2

Inspiration Copper . . . 34 1/2

Internat. Nickel . . . 36 1/2

Inter. Merc. Marine . . . 36 1/2

do de priorité . . . 87 1/2

Internat. Paper . . . 75 1/2

Inc. Kewanee Steel . . . 108 1/2

Mexican Petrol. . . 168 1/2

Midvale Steel . . . 44 1/2

Missouri Pacific . . . 60 1/2

Nova Scotia Steel . . . 49 1/2

Ohio Cities Gas . . . 49 1/2

Pan Amer. Petrol. . . 17 1/2

Pierre Oil . . . 16 1/2

Pierce Arrow . . . 61 1/2

Pressed Steel Car . . . 108 1/2

Reading . . . 88 1/2

Republic I. and S. . . 96 1/2

Royal Dutch . . . 109 1/2

Sinclair Oil (C.) . . . 37 1/2

Southern Pacific . . . 94 1/2

Studebaker . . . 108 1/2

Texas Oil . . . 45 1/2

Tobacco Products . . . 67 1/2

Union Pacific . . . 117 1/2

United Retail Stores . . . 88 1/2

U.S. Indus. Alcohol . . . 88 1/2

U.S. Rubber . . . 100 1/2

U.S. Steel . . . 97 1/2

Westinghouse . . . 49 1/2

Willis-Overland . . . 21 1/2

Arthur Brunau, Membre, Bourse de Montréal.

BRUNEAU & DUPUIS

COURTIERS

Bureau de Montréal 17 et 19 SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Succursale à QUÉBEC ET SORÉL

Phil direct avec

ROST & FLAGG, New-York.

ÇA ET LÀ

Les directeurs de la Banque des Marchands du Canada, viennent de décider d'augmenter le capital-actions de la banque de \$2,100,000 ce qui portera le capital total à \$10,500,000. Cette nouvelle émission va être offerte aux actionnaires à raison de \$150 la part et chaque détenteur de quatre parts actuelles aura droit à une part dans la nouvelle émission. Cette offre sera très avantageuse aux actionnaires car le prix des parts de cette banque sur le marché, sont cotées beaucoup plus haut que \$150. Cette nouvelle émission est faite dans le but de faire face aux exigences du commerce canadien qui est de plus en plus important. La Banque des Marchands du Canada, comme on le sait, est une institution essentiellement canadienne et la seule succursale à l'étranger du pays se trouve en Angleterre.

Le ministère de l'Intérieur à Ottawa vient de publier une nouvelle carte sur laquelle sont indiquées les différentes ressources du pays de même que les moyens de transport et les routes de communications. C'est ainsi qu'on y voit indiquées, bien explicitement, les différentes parties du pays où se trouvent les fourrures, le bois de construction, la pulpe, les pêcheries et tout ce que l'on peut trouver au Canada. Cette carte sera d'une grande utilité aux commerçants, aux manufacturiers et, en général, à tous ceux qui s'intéressent au commerce canadien et aux ressources du pays. On peut se procurer cette nouvelle carte gratuitement en s'adressant au surintendant, département des ressources naturelles, ministère des mines à Ottawa.

Des importations de sucre aux États-Unis vont se chiffrer, pour l'année 1920, à 9,000,000,000 de livres, représentant une valeur de \$700,000,000. Le total des importations, l'an dernier, avait été de 7,750,000,000 de livres d'une valeur totale de \$433,000,000. Les statistiques publiées par le gouvernement établissent que le prix moyen du sucre pour les pays étrangers était de 9.44 sous la livre au mois de février 1920 et de 10.02 sous au mois de janvier contre 5.36 au mois de février 1919 et 4.6 en février 1918.

La ville de Sherbrooke a reçu cinq soumissions pour la nouvelle émission de débetement. La Provincial Securities Limited, 98, rue, la Dominion Securities Corporation, Limited, 96, 23; Versailles, Vidricaire et Boulais, 97, 01; Crédit Canadien, 98, 53; Wolf, Gundy and Company, 82, 70 et l'intérêt. Le conseil municipal a décidé d'accepter l'offre du Crédit Canadien pour la vente de \$577,000 de débetements, six pour cent à 98.53.

LA NOTE AMERICAINE

Le 27 avril 1920.

Quelle que soit l'interprétation que l'on fasse des conditions actuelles, la plus exacte est d'admettre que les fluctuations de la cote reflètent fidèlement le flux et le reflux de la situation monétaire. Il suffit en effet, que l'argent soit un tantinet plus facile, que le taux du prêt à baïsse d'un cran pour que nous voyions immédiatement les valeurs se raffermir; par contre, que la tension s'accroisse et nous assistons à une nouvelle syncope du marché.

C'est ce qui se produit aujourd'hui. L'argent ayant grimpé à 10 p. c. dans l'après-midi, l'on vit bientôt les cours fléchir pendant quelques minutes pour définitivement s'établir en clôture au niveau minimum de la journée.

Nous pourrions dire avec quel juste que le marché actuel est un "marché d'endurance" puisque l'opérateur a besoin de plus de patience et de sagesse que d'argent pour tirer bon parti des multiples occasions qui s'offrent à lui.

Les précédents ne comptent pour rien dans l'analyse de la cote. À chaque réaction, les professionnels de la baisse rencontrent une plus ferme résistance; une absorption continue de la part des gros capitalistes. Comme question de fait la puissance réelle des forces fondamentales du marché commence à s'affirmer et se traduit par des achats discrets à chaque occasion favorable.

Si ce nouvel affaiblissement des valeurs porte la clientèle, ce soir, à broyer du noir, celle-ci trouvera toutefois du réconfort dans l'état de tutelle du U. S. Steel, publié un peu après la fermeture. Quelques chiffres seulement donneront un juste aperçu de la posture financière de la grande corporation américaine. Les recettes nettes pour le premier trimestre de 1920, ressortent à \$35,513,384 l'an dernier. Les recettes nettes pour chaque mois comparées à l'année dernière, se chiffrent comme suit:

Janvier, \$13,503,209; augmentation, \$1,263,042. Février, \$12,880,910; augmentation, \$996,983. Mars, \$15,704,900; augmentation, \$6,314,710.

Comme l'on voit, ce rapport est simplement magnifique et, ne fût-ce l'inquiétude qui régnait dans le monde financier, il aurait certainement en Bourse une répercussion importante.

Fairbanks, Gosselin & Co.

Dividendes déclarés

Hamilton. — La Banque de Hamilton, un dividende régulier de 3 pour cent, pour le trimestre finissant le 31 mai, payable le 1er juin aux actionnaires inscrits le 20 mai.

LA MATINÉE A LA BOURSE

LA SEANCE DE CE MATIN EST D'UN CALME PLAT — PEU DE VALEURS SE TRANSIGENT, MAIS LA COTE NE CHANGE PAS SENSIBLEMENT. — LES COURS SONT A LA BAISSE A WALL STREET.

Le marché local a été faible et complètement dépourvu d'intérêt, ce matin. Les valeurs ont, par ailleurs, été peu considérées et plusieurs ont enregistré des baisses sensibles. Les financiers prétendent que cette tenue du marché est due plus particulièrement à la tension monétaire que nous ressentons depuis quelques semaines. On espère, malgré tout, que ce facteur va disparaître prochainement. L'ouverture de la navigation dans notre port et la reprise des exportations sur une plus haute échelle va contribuer à augmenter les réserves d'argent dont on manque depuis quelque temps. D'un autre côté, il faut aussi se souvenir que quelques échéances de l'emprunt de la victoire deviennent dues prochainement. Ce sera encore une autre source d'argent. Il est probable, de toute manière, que l'argent sera moins rare vers le milieu du mois de mai et cela va contribuer à augmenter les affaires de Bourse qui languissent depuis quelques semaines.

On a remarqué une réaction presque générale des cours sur la place new-yorkaise ce matin. Les valeurs ont subi des déclin plus ou moins prononcés. Les prêts à vue sont cependant demeurés à 8 pour cent, mais il se pourrait bien qu'ils subissent une nouvelle hausse avant la fin de la journée.

Les Brazilian Traction, sur la Bourse de Montréal, ont encore subi une nouvelle baisse et sont rendus à un taux qu'elles n'avaient pas atteint depuis longtemps: ces actions enregistraient 42 1/2 ce matin, après avoir ouvert à 43 1/2; les Brompton Paper sont encore les plus actives de la liste à 91 1/2; les Spanish River se présentent ensuite à 81 1/2; les Shawinigan déclinent d'un point dans la matinée à 105; l'Canada Cement se place à 85; les National Breweries sont négligées à 50; les Canada Steamship trouvent preneur à 76 1/2; les Wagonmac perdent un point à 35; les Atlantic Sugar sont délaissés à 87; les Dominion Bridge se traitent par lots fragmentés à 102; de même que les Detroit Railway à 105; les Dominion Glass cotent 64; les Iron retrogradent à 69; les Laurent font 95; les MacDonald sont peu considérés à 30; les Montreal Power oscillent à 36; les Quebec Railway demeurent immobiles à 24 1/2; 10 parts de Brompton Paper se traitent à 155 1/2; les Truckette Tobacco se présentent à 50 1/2; les Carriage Factories s'enlèvent à 35; les Canadian Converters sont à 73 et les Price Bros. touchent 300.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

Iron, 25 à 69 1/2, 25 à 69 1/2, 75 à 69.

Sugar, 25 à 87.

Brazil, 20 à 43 1/2, 45 à 43, 70 à 42 1/2, 50 à 42 1/2.

Brompton, 58 1/2 à 91, 40 à 90 1/2, 5 à 90 1/2.

Spanish, 100 à 105, 85 à 65 1/2, 50 à 65.

Steam, 2 à 77 1/2, 30 à 77, 25 à 76 1/2.

Smelters, 25 à 27 1/2.

Glass, 25 à 24 1/2.

Textile, 15 à 130.

Laurent, 185 à 95.

Don. Power, 40 à 86.

Breweries, 115 à 50.

Ridgdon, 10 à 55 1/2, 10 à 55.

Shaw, 35 à 100.

Spanish, 100 à 91, 25 à 90 1/2, 25 à 90, 140 à 89 1/2, 35 à 89 1/2.

Way, 50 à 89.

Converters, 25 à 73.

Dom. Br, 75 à 102.

Steel priv, 10 à 97.

Price Bros, 35 à 300.

Ames, 50 à 102.

Howard, 3 à 99.

Olivier priv, 20 à 105.

Woods, 5 à 85 1/2.

Abithi, 5 à 320.

Bel, 10 à 105.

Can. Coal, 5 à 89 1/2.

Detroit, 36 à 105.

Gen. Elec, 55 à 20.

Car priv, 25 à 100.

Steam, priv, 26 à 83.

Span, priv, 10 à 138.

K.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

R.P. Rts, 15 à 9 1/2, 25 à 9 1/2.

L'ORPHELINAT DE NOTRE-DAME DE GRACES

ASSEMBLEE DES DAMES PATRONESSES

Les dames patronesses de l'Orphelinat Catholique de Notre-Dame de Grâces, se sont réunies hier, dans les salles de l'institution, sous la présidence de M. J.-T. Ostell.

La secrétaire et la trésorière du comité exécutif ont soumis, toutes deux, leur rapport. La secrétaire a fait une revue de toutes les activités de l'année, des dévouements apportés à l'œuvre de bienfaisance de l'Orphelinat, des témoignages reçus. Le rapport de la trésorière accuse une bonne position financière.

Après l'assemblée, on procéda à l'élection des dignitaires pour l'année courante. Le même comité a été réélu, il se compose des membres suivants: Présidente: Mme J.-T. Ostell; vice-présidente: Mmes Thibaut et Arsène Larocque; secrétaire: Mme Paul Vaillancourt; assistante-secrète: Mme Pierre Beaulac; trésorière: Mme A.-A. Larocque; assistante-trésorière: Mlle du Tilly.

Le conseil se compose de dix membres dont l'exécutif et trois autres membres: Mmes Willie Lamotte, A.-V. Roy et Mlle E. Rolland. Les cinq conseillers sont MM. J.-O. Gravel, U.-H. Dandurand, lieutenant J.-T. Ostell, l'hon. Ed. Fabre-Surveyer et A.-A. Larocque.

Les membres et les invités assistèrent ensuite à une séance organisée par les enfants de l'Orphelinat. On procéda ensuite à la visite de l'établissement situé, comme on le sait, sur le boulevard Décarie. Ordre, propreté, lumière, hygiène, voilà ce qu'on remarqua dans cette institution qui compte aujourd'hui deux cents enfants pauvres, sans parents, et qui trouvent, dans le dévouement et la générosité des dames patronesses et dans la sollicitude des religieuses, le réconfort nécessaire à leur existence. Ils ont là ce que d'autres enfants ont dans leurs foyers, des mères qui s'occupent d'eux et qui essaient par tous les moyens à leur rendre la vie plus douce et digne d'être vécue.

UNE RÉCLAMATION DE \$8,175,000

LE DEMANDEUR, M. DAVID RUSSELL, VOIT REJETTER SA POUR-SUITE.

Toronto, 28. — (S.P.C.) — M. David Russell, de Montréal, courtier et agent de change, a perdu sa poursuite contre sir Edmund Osler, directeur du Pacifique Canadien; M. William Pugsley, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick; la "National Trust Company", exécuteur testamentaire de la succession M. G. Hammond, et M. C. S. MacInnes, exécuteur de la succession Donald MacInnes.

M. Russell avait intenté sa poursuite pour recouvrer de ces défendeurs, la somme de \$8,175,000, mais le juge Middleton a renvoyé son action, aujourd'hui. Le demandeur n'était pas en Cour quand la cause fut appelée.

Russell, dans sa déclaration, alléguait qu'au mois de mai 1906, il acheta 493,000 acres de terre des défendeurs qui étaient directeurs du chemin de fer de Qu'Appelle, Long Lake et Saskatchewan, pour le prix de \$500,000 et des parts dans la compagnie "Canada Saskatchewan Land". Il alléguait que par "subterfuge, tricherie, fraude, moyens illégaux, etc.", les défendeurs tentèrent de forcer leur contrat et aidèrent Mackenzie et Mann à acquérir le terrain en question. Il prétend avoir perdu \$5,000,000, par suite de la perte de cette étendue de terrain. Russell alléguait aussi avoir perdu \$200,000 en tent

ETATS-UNIS

LE PROJET EST BIEN VU

LA PRESSE AMERICAINE COMMENTE FAVORABLEMENT LE TABLISSEMENT PROJETE D'UNE AMBASSADE CANADIENNE A WASHINGTON — LE NEW-YORK TIMES PARLE DE "LA NATION CANADIENNE."

Washington, 28 (S. P. A.). — Les journaux américains commentent favorablement le projet d'une ambassade canadienne à Washington, avec tous les pouvoirs d'une mission indépendante de l'influence britannique. Ils entretiennent le jour ou des relations commerciales et économiques seront entreprises sur une plus haute échelle.

Le New-York Times parle, en termes élogieux, de la nation canadienne, de ses aspirations légitimes et du rôle qu'elle est appelée à remplir sur le continent. La guerre nous a appris, dit-il, à apprécier davantage nos voisins, comme elle leur a donné un sens profond d'unification et de meilleure entente. Le jour est venu où des relations diplomatiques seront nouées entre les deux pays.

Le rouage de cette mission diplomatique présente des complications, à cause de l'ambassade anglaise. La Canada, étant colonie de l'Angleterre, ne peut jouer comme la métropole, de droits égaux à Washington. Cependant, le représentant du Canada peut prendre le titre de vice-ambassadeur, sous la direction de l'ambassadeur anglais, et tenir le second rang avec tous les pouvoirs plénipotentiaires d'ambassadeur; il aura un personnel spécial, très au courant des choses canadiennes, et s'occupera tout particulièrement des intérêts du Canada; ce sera alléger d'autant l'ambassade anglaise qui devait transiger jusqu'ici les affaires canadiennes.

La mission canadienne, érigée en permanence, formera une division distincte de l'ambassade anglaise; elle recevra des instructions directement d'Ottawa, sans se servir du canal accoutumé du représentant anglais. Cependant, les transactions ne pourront se poursuivre à l'insu de l'ambassadeur d'Angleterre, c'est la condition même de la mission, sur le principe de laquelle les gouvernements anglais et canadiens tombent d'accord.

Du côté des Etats-Unis, une question se pose: Va-t-on maintenir au Canada de simples agents consulaires, ou bien élèver le consul américain à Ottawa à la dignité de ministre ou de vice-ambassadeur? L'affaire sera résolue dès que les autorités canadiennes auront établi leur mission à Washington.

On attache beaucoup d'importance à la nomination de sir Auckland Geddes, au poste d'ambassadeur anglais à Washington, comme étant la reconnaissance du principe de la mission canadienne à Washington. M. Geddes avait des relations très étendues au Canada, particulièrement à Montréal; il suivra de près les intérêts de ce pays, tout en sauvegardant ceux de l'Angleterre.

Les élections présidentielles aux E.-U.

New-York, 28 (S. P. A.). — Le résultat des primaires dans les Etats du New-Jersey, du Massachusetts et de l'Ohio, n'est pas encore connu. Dans le New-Jersey, le sénateur Hiram Johnson, de Californie, a obtenu plus de vote que le major-général Wood, son adversaire. Ces deux candidats sont des républicains.

Le système électoral américain est compliqué. Les électeurs des deux partis choisissent des délégués qui devront aller à une convention où seront les choisis les candidats à la présidence des Etats-Unis.

Une demande des locataires

Québec, 28 (D.N.C.). — Le colonel D.-E. Talbot, président de l'Association des locataires de Québec, et M. R.-M. Reade, vice-président, sont allés demander au maire Samson, hier, d'appuyer les démarches faites par l'Association auprès des autorités militaires pour obtenir l'usage des huttes bâties en arrière du manège militaire, pour les familles que la pénurie des logements à Québec, laisse sans logis. On pourrait loger dans ces bâtisses, au nombre de 28, une centaine de familles, mais on ne croit pas que le manque de logis se fasse sentir tant que cela à Québec.

A NEW-YORK

LARKIN JUGE COUPABLE

L'AGITATEUR IRLANDAIS EST CONDMANÉ PAR LE JURY EN PRESENCE DU JUGE WEEKS — L'ACCUSATION D'ANARCHIE CRIMINELLE FONDÉE — UN DIALOGUE ASSEZ APRE.

New-York, 28. — James Larkin, agitateur irlandais, a été trouvé coupable d'anarchie criminelle hier par le jury devant le juge Barlow S. Weeks, en cour suprême. Il était accusé d'avoir coopéré à la préparation et à la publication du soi-disant manifeste communiste du 5 juillet 1919 qui demandait le renversement du gouvernement et le gouvernement par le prolétariat.

La salle d'audience était remplie de radicaux, amis de Larkin, et de beaucoup de femmes qui ont suivi le procès. Quand le verdict a été rendu, plusieurs se sont mis à pleurer. Un spectateur s'est levé et a voulu parler au coupable en gaélique, mais les gardes l'en ont empêché. Les jurés ont délibéré deux heures et quinze minutes et Larkin qui s'est défendu lui-même a reçu la décision avec calme. Il recevra sa sentence lundi. Le juge Weeks, a, avant de laisser entrer les jurés, apportant leur verdict, averti les spectateurs que toute manifestation était prohibée.

Après le verdict, le juge Weeks a posé quelques questions au coupable; celui-ci a répondu avec défiance. Le juge lui a dit qu'il venait de recevoir une copie certifiée d'une condamnation contre Larkin, qui avait suivi vingt-quatre accusés. — C'est un mensonge, a dit Larkin, il n'y avait qu'une accusation.

Pendant le procès, dit le juge, j'ai appris de deux sources différentes que vous avez, dans des assemblées publiques, fait de la propagande rouge? — C'est un mensonge, a répondu Larkin. Le juge a fait allusion à une lettre qu'il a lue et qui était adressée à Larkin. "Vous n'avez pas le droit de lire cette lettre" a répliqué Larkin. — Ne critiquez pas la cour, a repris le juge. — Je ne critique pas, mais je dis la vérité. Vous savez que je ne m'exprime jamais rien de vous ou de votre classe.

Vous n'avez pas de procureur, mais vous avez reçu des conseils légaux, vous exceptions le démontrant, de dire le juge. Cela aussi, est une fausseté. Je n'ai reçu aucun conseil légal. — Eh bien! vous pourriez alors faire, lundi, pour la sentence, les motions que vous trouvez pertinentes. A conclure le juge, en ordonnant que le coupable soit reconduit à la prison de Tombs.

James Larkin a blâmé le juge de l'avoir envoyé à la prison, hier soir, lors que le procès n'était pas fini, pendant que deux autres le retenaient. Larkin a été traduit en cour, en novembre dernier, avec Benjamin Gitlow, ancien membre du congrès, qui a été condamné à deux mois. Le manifeste socialiste avait été publié par la gauche du parti socialiste. Larkin était en liberté, grâce à un cautionnement de \$15,000 et on l'a durant l'intervalle, accusé d'activité socialiste. Il a, durant son procès, n'avoir jamais recommandé la violence. James Larkin est âgé de quarante-deux ans.

Courrier de Saint-Hyacinthe

Saint-Hyacinthe, 28 (D.N.C.). — Nous apprenons la mort de la Rvde Soeur Dalia Ménard, dite Soeur Lamoureux, de la communauté des RR. SS. Grises, de cette ville, décédée en la maison d'Youville, à l'âge de 44 ans, dont 24 en religion.

Elle laisse deux de ses sœurs de la même communauté. Son service a eu lieu lundi, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, de cette ville, chanté par M. l'abbé Enclède, Thérberge, professeur au séminaire.

M. l'abbé Lévesque, prédicateur de la station quadragesimale, à Montréal, sera en notre ville dimanche prochain, pour y donner une conférence en la paroisse de Notre-Dame du Rosaire, dirigée par les RR. PP. Dominicains.

Surintendant de l'arsenal de Québec

Québec, 28. — (D.N.C.). — Le colonel H. S. V. Du Ruy a été nommé surintendant de l'arsenal de Québec et a assumé ses nouvelles fonctions hier. Le nouveau surintendant était jusqu'ici officier en chef du district militaire No 10, de Winnipeg.

L'IRLANDE

LA FIN D'UN RÉGIME

Mgr MICHAEL FOGARTY AFFIRME QUE L'IRLANDE DOIT SE REJOUIR D'AVOIR, COMME ALLIÉ, UN PAYS TEL QUE LES ETATS-UNIS — CINQ PRISONNIERS REMIS EN LIBERTÉ.

Nanagh, Irlande, 28. — (S.P.A.). — Mgr Michael Fogarty, évêque de Killaloe, a déclaré dans un sermon prononcé, dimanche, que le Sénat américain, en se déclarant en faveur de l'Irlande et en disant dans ses réserves que ce pays devait faire partie de la Ligue des nations, a donné la mort au régime tyrannique imposé à l'Irlande. Le Sénat américain, selon cet évêque, a appliqué le principe de la liberté à l'Irlande.

"Si l'Irlande n'avait pas été soumise au régime de terreur qu'elle subit actuellement, a déclaré Mgr Fogarty, elle aurait commémoré cette déclaration du Sénat américain par des cérémonies religieuses célébrées à travers toute l'Irlande. L'Irlande se réjouit de posséder comme allié un pays comme les Etats-Unis."

Mgr Fogarty prédit que d'ici quelque temps Dublin Castle, comme la Bastille de France, ne sera plus qu'un souvenir historique.

UNE ECHAUFFOURE

Dublin, 28. — (S.P.A.). — Une échauffourée s'est produite, lundi soir, entre des centaines de militaires et de civils, à Arklow, à 39 milles de Dublin. Des milliers de personnes paraissent dans les rues de la ville pour fêter la sortie de prison d'un des prisonniers politiques qui a réussi à se faire libérer en faisant la grève de la faim. L'échauffourée s'est produite près du pont d'Arklow. Un civil a été tué et plusieurs soldats blessés.

UN POSTE DE POLICE PRIS D'ASSAUT

Tipperary, Irlande, 28. — (S.P.A.). — Une centaine de civils ont pris d'assaut le poste de police de Bally-Ander, à Limerick, à la suite d'un combat de trois heures. Les assaillants se sont emparés des armes, des munitions et des bicyclettes appartenant aux constables et ils ont incendié l'édifice ensuite. Trois constables et un des assaillants ont été blessés.

CINQ PRISONNIERS LIBERES

Londres, 28. — (S.P.A.). — Cinq autres prisonniers ont réussi à se faire mettre en liberté à la prison de "Wormwood Scrubbs", hier soir. Ils ont été libérés sans condition. On leur fera subir un traitement à l'hôpital, car ils ont fait, depuis plusieurs jours, la grève de la faim.

On rapporte que deux personnes ont perdu la vie, en Irlande, hier. Un soldat a été tué au cours d'une échauffourée à Limerick; à Arklow, le fils d'un constable a été tué pendant une parade.

Une échauffourée a failli se produire à Londres, hier soir, alors que deux groupes, l'un sympathique aux Irlandais et l'autre antipathique, se sont rencontrés et se sont lancés des paroles aigre-douces et des projectiles. Les deux camps ennemis ont marché une certaine distance, côte à côte, en chantant des chansons anglaises et des chansons irlandaises.

POUR PETER LES PRISONNIERS DE LA FAIM

Glasgow, 28. — (S.P.A.). — Plusieurs milliers de Sinn Féiners ont voulu tenir une assemblée en plein air pour manifester en faveur des prisonniers de la faim de Wormwood Scrubbs qui viennent d'être libérés. La police les a cependant empêchés, ils ont alors poursuivi leur marche en faisant du bruit. Plusieurs constables ont été blessés par des projectiles lancés par des manifestants.

Liverpool, 28. — (S.P.A.). — Une délégation représentant les sociétés irlandaises s'est présentée chez le lord-maire de Liverpool, hier, et a sommé ce dernier d'user de son influence pour faire libérer les prisonniers de Wormwood Scrubbs dans l'espace de quarante-huit heures. Tous les employés du port de Liverpool, au nombre de 117,000, se mettront en grève, si le lord-maire ne s'exécute pas.

SITUATION DES PIRES

Londres, 28. — (S.P.A.). — M. Bonar Law a déclaré aux Communes, hier, que la situation irlandaise était des plus critiques et la pire qu'il connût l'Irlande. Le porte-parole du gouvernement Lloyd George a annoncé que le gouvernement irlandais avait reçu ordre de préparer un rapport sur la situation irlandaise. Ce rapport sera prêt dans deux ou trois jours.

M. Law a démenti les nouvelles qui disaient que le vicomte French avait reçu la demande de donner sa démission et que John Taylor le sous-secrétaire de l'Irlande, avait été démis de ses fonctions.

LA DECLARATION DE SIR AUCLAND GEDDES

Londres, 28. — (S.P.A.). — M. Bonar Law a déclaré en réponse à une question qui lui a été posée aux Communes au sujet de la déclaration de sir Auckland Geddes que le gouvernement n'avait jamais étudié la question de la sécession de l'Irlande. Cette déclaration de sir Auckland Geddes a été faite en arrivant aux Etats-Unis.

Grâce à la médiation de S. G. Mgr Roy

Québec, 28 — (D.N.C.). — Grâce à la médiation de S. G. Mgr Roy, auxiliaire de Québec, la grève des peintres de l'Union nationale, qui durait depuis plusieurs semaines, a été réglée, hier.

Par l'entremise de Sa Grandeur les entrepreneurs peintres ont proposé aux ouvriers une augmentation de salaire de 12 sous de l'heure et la formation d'un tribunal d'arbitrage pour régler les différends futurs. Les ouvriers ont accepté et retourneront à l'ouvrage aujourd'hui.

TRIBUNAUX CIVILS

LE SERMENT NON REQUIS

LES FONCTIONS D'UN STENOGRAPHE OFFICIEL NE SONT PAS JUDICIAIRES, MAIS MINISTÉRIELLES — LES DEUX PARTIES ONT ETE NEGLIGENTES — UNE QUESTION D'ENREGISTREMENT — JUGEMENTS DE LA COUR D'APPEL.

Les fonctions de sténographe officiel ne sont pas judiciaires, mais purement ministérielles, et celui qui les remplit n'est pas tenu de prêter le serment d'allégeance à la Couronne. Telle est la décision du juge Duclos, qui, siégeant, hier après-midi, en cour de pratique, a rendu jugement sur un bref d'*habeas corpus*, émané le 31 mars 1920, par William Scott, Eddie Little, et Robert Young contre J. S. Macpart, et sur un bref de certification, émis le 6 avril 1920, par les mêmes requérants contre M. P. Corrieux.

Les requérants, qui ont été emprisonnés pour vol, demandaient leur libération, alléguant que la sentence prononcée contre eux était illégale et irrégulière, parce que les dépositions pendant leur procès avaient été prises par un sténographe qui n'était pas dûment qualifié, vu qu'il était sujet américain, non naturalisé sujet britannique, et n'avait pas prêté le serment d'allégeance. Ils alléguaient enfin qu'un de leur complice dans le vol avait été entendu, au cours du procès, en l'absence des requérants.

Le juge Duclos se prononçant sur le mérite des deux brefs, déclara que les fonctions du sténographe officiel n'étaient pas judiciaires, mais ministérielles, et comme telles ne nécessitaient pas la prestation du serment d'allégeance. Quant au témoignage du complice des requérants, il est évident que ce dernier a rendu témoignage en sa faveur et non pas contre les requérants. Il résulte donc que les procédures sont régulières et légales. En conséquence, le juge Duclos a renvoyé les deux brefs d'*habeas corpus* et de certification, et a condamné les requérants à payer les frais des deux brefs.

FAUTE COMMUNE

Le juge MacLennan a rendu jugement, hier, suivant le verdict d'un jury spécial, et condamné James Ballantyne à payer \$890 à Lorne E. Hodgson pour blessures reçues par ce dernier pendant qu'il était à l'hôpital de Ballantyne, le 12 octobre 1918.

Hodgson qui réclamait la somme de \$3,000, alléguait qu'à la date précitée, sur l'ordre d'un supérieur, il montait sur une caisse pour fermer une fenêtre. En descendant, il tombait sur des rognures de fer chaudes et se brûlait sérieusement à la main gauche. Depuis il souffre d'incapacité partielle permanente de cette main. Il prétendait que cet accident était dû à la faute du défendeur. Ce dernier niait les allégués du demandeur. Le jury ayant trouvé qu'il avait eu négligence des deux côtés, a réduit la réclamation du demandeur à \$890 que le défendeur devra lui payer, avec dépens.

LE DEFUT D'ENREGISTREMENT

Le juge Tellier, rendant jugement hier, dans la cause des héritiers de Joseph Lapierre Langlois et de sa veuve, au sujet d'une police d'assurance au montant de \$3,000, a décidé qu'il n'y avait pas eu donation complète de la police à la veuve. Vu que Langlois est décédé ab intestat, le montant de cette police doit être divisé ainsi: \$1,000 à la mère du défunt, \$1,000 à sa veuve et le reste en parties égales à ses dix frères et sœurs. Le juge Tellier a déclaré que la donation de la police faite à sa femme par Langlois aurait dû être enregistrée. Comme cette formalité n'a pas été remplie, les héritiers du défunt avaient le droit de se prévaloir de ce défaut d'enregistrement. Le juge a donc rendu jugement en outre, la demanderesse et la compagnie d'assurance qui avait refusé de payer la police, de payer les frais de la cause.

DECISION CONFIRMÉE

La cour d'appel, se basant sur un récent jugement du Conseil privé, dans la cause du *Quebec Railway, Light, Heat and Power*, contre Vaudry, quant à l'interprétation de l'article 1054 du code civil, a confirmé à l'unanimité le jugement rendu en cour supérieure par le juge Panneton, condamnant la compagnie *Curtis and Harvey* à payer \$7,655, à John Boyce pour dommages subis par ce dernier à sa maison, lors de l'explosion survenue à Dragon, le 18 août 1917, aux bêtises de la compagnie.

Les appelants alléguaient que la compagnie avait force majeure. Le juge Martin qui a lu le jugement, a déclaré qu'à la lumière des faits, les appelants n'avaient pas prouvé leurs allégués, car ils devaient faire plus que repousser la présomption de faute; ils devaient établir qu'ils avaient été impuissants à empêcher l'explosion qui a causé les dommages, et que cette explosion était due à une force supérieure sur laquelle ils n'avaient aucun contrôle. Comme les appelants n'ont pu établir cette preuve, ils sont responsables à l'égard de l'intimité des dommages que ce dernier a souffert.

Le jugement de la cour supérieure a donc été maintenu.

LA COUR SUPÉRIEURE AVAIT BIEN JUGÉ

Conrad Labelle en appelait d'un jugement de la cour supérieure le condamnant à payer à Dame R. Ruttenberg \$758.86, pour dommages subis par cette dernière par suite de non-exécution d'un contrat. Le juge Lamothe, en rendant le jugement de la cour d'appel, a déclaré que la prétention de l'appelant qu'il y avait eu fausses représentations, n'était pas fondée. Aussi, le contrat ne peut être annulé pour cette raison. Le montant des dommages accordés n'est pas exagéré. En conséquence, le jugement de la cour supérieure a été confirmé.

Dupuis Frères

JEUDI---OFFRES SPECIALES

d'Articles pour Enfants

Articles pour Garçonnetts

CULOTTES bouffantes pour garçonnetts de 6 à 11 ans. En duck gris fin. Valeur spéciale à... **.69**

COMPLETS de Confirmation pour garçonnetts. Modèle fantaisie avec plis et ceinture. En velours noir... **7.50**

En velours noir... **15.00**

COMPLETS pour jeunes garçonnetts de 9 à 16 ans. Modèle Norfolk. En tweed gris, brun, bleu-marine... **12.00**

En tweed rayé gris foncé... **17.00**

En tweed gris mélangé tout laine... **22.00**

Au rez-de-chaussée.

NAPPES

NAPPES blanches damassées, dessins assortis, grande dimension. Régulier 2.95. Spécial, chacune... **2.75**

NAPPES de qualité pesante pour la cuisine, dessins assortis, bord ourlé. Régulier 3.50. Spécial, chacune... **2.50**

Au rez-de-chaussée.

CHAPELETS

CHAPELETS avec pierres de couleur, monture dorée, croix et croix fantaisie. Prix... **.59**

CHAPELETS de nacre de perle, avec monture en métal blanc. Prix... **1.00 à 1.50**

LIVRES DE PRIERES de Première Communion, couverture blanche, noir ou de couleur. Prix... **.15 à 2.00**

CHAÎNETTES pour médailles sculpturales, en argent ou en or, choix de grandeur. **.25 à 2.50**

BRASSARDS et INSIGNES de Première Communion, avec frange dorée. Prix... **1.25 à 2.50**

Au rez-de-chaussée.

EPICERIE DUPUIS

EST 8000

SPECIAL POUR JEUDI
Nettoyeur Old Dutch, la botte .09
Fèves blanches triées à la main 3 livres... **.25**
Noix de coco filaments, la livre... **.37**
Flocons de maïs Quaker, 3 paquets... **.26**
Poudre à lever "Magic", le paquet... **.10**
Riz préparé au lait, 2 boîtes .35
Macaroni "Quaker", 2 paquets... **.25**
Poudre à pâte Egg-O, boîte 1 lb. 11... **.29**
Saumon Columbia, boîte 1 livre... **.35**
Amidon de maïs, 3 paquets .31

MEILLEUR SUCRE GRANULÉ : 5 livres... **.98**
10 livres... **1.95**

SPECIAL
Lapin d'Australie, la grosse botte... **.69**
Langue de mouton, la botte .75

FRUITS FRAIS
Grosses oranges Juteuses Sun-kist, la douzaine... **.59**
Gros citrons Juteux, la douzaine... **.29**
Pompelmoches pour... **.38**

THE CAPE ET CACAO
Le meilleur thé à déjeuner, la livre... **.54**
Bon thé, la livre... **.50, .65, .75**

Cacao Fry, la boîte 1/2 lb. 29
Cacao Cowan, boîte 1-4 livre .15
Boîte 1/2 livre... **.28**
Boîte 1 livre... **.55**
Cacao Baker, boîte 1/2 lb. 29
Boîte 1 livre... **.55**
Chocolat sucré de Baker, la boîte... **.25**

CONFITURES
Confitures aux prunes rouges, chaudière de 4 lbs... **.97**
Confitures aux fraises, jarre en verre de 4 livres... **.140**
Confitures aux fraises, chaudière 4 livres... **.142**
Jarre de 4 livres... **.149**
Marmelade d'oranges pures, la chaudière de 4 livres... **.94**

EXTRA SPECIAL
Nouveau sirop d'érable, la botte... **1.00, 1.35 et 2.40**

LEGUMES ET FRUITS EN CONSERVES
Tomates empaquetées à la main, la boîte... **.15**
6 boîtes pour... **1.09**
Maïs sucré, la boîte... **.18**
6 boîtes pour... **1.03**
Petits pois verts, la boîte .20
Petits pois verts Frontenac, la boîte... **.22**
Petits pois verts très fins, la boîte... **.20**
Soleil, la boîte... **.40**
Epinards, la boîte... **.20**

GELEE EN POUDRE
Gelée Imperial ou Sherriff, 2 paquets... **.25**
Gelée... **.35**
Essences pour gâteaux, 8 bouteilles... **.28**

PROVISIONS
Meilleur bacon à déjeuner, la livre... **.38**
Meilleur jambon cuit, la livre... **.68**
Graisse composée, chaudière de 3 livres... **.35**
Oufs strictement frais, la douzaine... **.56**
Gingerine, pour faire du vin de gingembre, la bouteille... **.35**

FARINE OGILVIE
Sac 7 livres... **.55**
Sac 24 livres... **1.33**
Sac 58 livres... **7.50**

PRODUITS QUAKER
Sauce aux tomates, la bouteille... **.18, .25**
Spaghetti avec sauce, la botte... **.18, .28, .38**
Soupes de toutes sortes, 2 boîtes... **.25**
Fèves au lard dans la sauce, grandeur No 2, la boîte... **.19**
Sirop de table, la bouteille .35

MEILLEUR BEURRE DE CREMERIE, la livre... **.66**

MEILLEUR SPECIAL
Bacon à déjeuner, au morceau seulement, la livre... **.51**
Confitures aux fruits purs Bannier, chaudière de 4 livres... **.92**

Au sous-sol.

Prélarts, Carpettes, Linoléum

PRELART de 2 verges de largeur, choix de 15 jolis dessins. Valeur de 1.00 la verge carrée. Spécial... **.89**

LINOLEUM de liège brun uni, 2 verges de largeur, pour bureaux ou automobiles. Prix, la verge carrée

1.50 2.10
2.50 3.25

BELLES CARPETTES Axminster à jolis dessins de médaillons ou genre oriental. Dimensions : 6 x 9 pieds. Val. de 42.50 **36.00** 8.3 x 10.6 pds. Val. de 68.50 **56.00** 9 x 12 pieds. Val. de 75.00 **65.00**

Au troisième.

Salon de Coiffure

Faites couper les cheveux de vos enfants par nos experts. Travail très soigné.

Au premier.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 rue St-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.
J.-N. Dupuis, Président.
A.-J. Dugal, Directeur-Gérant.

Boules de Naphtaline

Protègeront vos fourreaux et vos vêtements d'hiver contre les mites. Mettez vos boules dans vos garde-robottes, valises ou boîtes. Prix régulier 25 la livre. Extra spécial, 2 livres pour... **.35**

Au rez-de-chaussée.

JOYAUX

de la meilleure qualité

L'une des attractions à notre magasin est le coffre rempli de la joaillerie la plus dispendieuse, articles d'une beauté rare et travaillés admirablement.

On remarquera, en les voyant disposés comme ils le sont, que toutes et chacune des pièces reflètent les plans d'un génie, d'un homme qui a consacré toute sa vie à la fabrication de montures adaptables aux pierres dont la valeur sort de l'ordinaire.

Sont aussi mêlées à cet étalage des pierres orientales de grande valeur, et le lot entier indique le caractère exclusif et la qualité supérieure des joyaux portant la marque Mappin.

Vous trouverez intéressant de voir ces articles la prochaine fois que vous visiterez notre magasin.

MAPPIN & WEBB

CANADA LIMITED

353-ouest rue Sainte-Catherine

MONTREAL